



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 059-215906082-20220928-DCM2022_6_6-DE

Séance du 28/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

17/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M FAURE Jean.

Étaient présents : M. BOUTELIER Daniel, M. CARION Benoit, Mme DECAUX Brigitte (présente à 20h35), M. DERET Cédric, M. DOMAS Jacques, M. FAURE Jean, Mme GILLERON Joselyne, Mme LODATO Nathalie, M. PIERART Philippe, Mme WITASSE Catherine.

Procuration :

Mme GUILLAUMON Marie donne pouvoir à M. CARION Benoit
Mme GALET Amélie donne pouvoir à M. FAURE Jean
M. LEBRIEZ Louis donne pouvoir à Mme GILLERON Joselyne
Mme BACQ Mélanie donne pouvoir à M. BOUTELIER Daniel

Étai(ent) absent(s) excusé(s) :

Mme GUILLAUMON Marie, Mme GALET Amélie, M. LEBRIEZ Louis, Mme BACQ Mélanie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. DOMAS Jacques

Numéro interne de l'acte : DCM 2022/6/6

Thème : institutions_et_vie_politique / Intercommunalité

Objet : RAPPORT ANNUEL 2021 DU SIDEC (rapport joint au déroulé préparatoire)

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), par renvoi de l'article L. 5711-1 du C.G.C.T., les Conseils Municipaux des communes membres doivent être informés chaque année des activités du Syndicat.

Le rapport annuel d'activités ainsi établi est communiqué avant le 30 septembre pour présentation aux Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités du Syndicat mixte de l'Energie du Cambrésis pour l'exercice 2021. Ce rapport comprend un certain nombre d'informations d'ordre technique et financier.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités du SIDEC pour l'année 2021.

Vu le rapport d'activités 2021 du Syndicat mixte de l'Energie du Cambrésis ;

Considérant que les élus ont été avertis que le rapport était consultable en mairie ou téléchargeable sur le site du SIDEC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte du rapport d'activités 2021 du SIDEC.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Vendegies sur Ecaillon
Le Maire, Jean FAURE





territoire
d'énergie

SIDEC - CAMBRESIS

RAPPORT D'ACTIVITES

2021

L'ÉNERGIE AU SERVICE DU TERRITOIRE

07

Du contrôle au développement du réseau

- 08 Mission de contrôle
- 14 Travaux

18

Actions de transition énergétique

- 19 Réduction et valorisation des déchets
- 20 Partenariats et mutualisations
- 22 Groupements d'achat d'énergies
- 23 Economies d'énergie

25

Organisation et fonctionnement

- 26 Organisation des services publics de distribution d'électricité et de gaz
- 28 Mission du syndicat
- 29 Compétences et territoire du SIDEC
- 33 Instances

40

Ressources humaines & Finances

- 41 Moyens humains
- 45 Finances

47

Communication

- 48 En chiffres et en images
- 50 Lus dans la presse

AVANCEMENT DU PROJET DE MANDAT

2021-2026

Au 30/09/2022

Augmentation du reversement de la TCFE - 2021/2026
Améliorer la péréquation et la coopération par la perception de la TCFE des communes de plus de 2000 habitants

Promouvoir l'image du Syndicat et de l'entente TE HDF - 2021/2026

Information et transparence de la vie locale, délocalisation des rencontres avec les élus

Renforcer les délégations aux vice-présidents au service de l'avancement du projet de mandat et en soutien à l'équipe technique du Syndicat

Renouveler et renforcer le contrat de concession électricité

Renouveler et renforcer le contrat de concession gaz

Développer les ententes, partenariats et mutualisations avec les acteurs locaux de l'énergie et de la transition énergétique

Agir en faveur de la transition énergétique et sensibiliser les élus et de la population

Réduire les déchets de chantier et les valoriser

Verdir la flotte automobile du SIDEC

Déployer des Infrastructures de recharges pour véhicules électriques rechargeables

Mettre en place la compétence Eclairage public

Rechercher de nouveaux financements (subventions) pour investir

Réviser la convention d'achat groupé d'énergie et mettre en place un outil de gestion des flux

Ligne directrice de gestion des ressources humaines - bilan, définition, exécution - Bien-être au travail - Rénovation Bâtiment - Recrutement - Apprentissage

16 février 2021



Le Comité syndical a adopté la décision d'augmenter la part de la TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité) reversée aux communes de moins de 2000 habitants

MAI 2021



Achat véhicule GNV

Signature de la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle—rev3 entre l'ADEME, Agence de la Transition Ecologique et les syndicats d'Energie des Hauts-de-France

31/05/2021

Signature de la convention « Vert l'avenir » avec GRDF

23/06/2021

23 JUIN 2021



Visite d'un centre de méthanisation en partenariat avec GRDF

30 SEPTEMBRE 2021



Signature d'une convention de partenariat relative aux modalités de collaboration entre Enedis et le SIDEc pour l'élaboration du schéma directeur IRVE au salon des maires du Nord de France avec Enedis

TEMPS FORTS DE 2021

15 SEPTEMBRE 2021



Signature du nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF

2 DECEMBRE 2021



Métho'Morphose au palais des sports de Saint-Quentin

Lancement appel à projet
« 1ère borne offerte »

Novembre 2021

SEPTEMBRE 2021



Les Elus du SIDEC sur les ondes de BLC radio

14 DECEMBRE 2021



5 syndicats d'énergie des Hauts-de-France mutualisent leurs forces au sein d'une entente régionale et mènent des actions conjointes et concertées sous le nom de Territoire d'énergie Hauts-de-France.



LE SIDEC EN ACTION

DU CONTRÔLE AU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU



MISSION DE CONTROLE

Les Autorités organisatrices de la distribution publique (AODE) ont en charge le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires, soit Enedis et GRDF pour la partie distribution et EDF pour la fourniture aux tarifs réglementés de vente.

L'électricité est un bien essentiel, de première nécessité, dont l'accès, la qualité et le prix constituent des enjeux primordiaux pour le développement et l'aménagement des territoires.

Une parfaite connaissance du patrimoine et des indicateurs techniques et financiers, en rapport avec les clients finals de la concession, se révèle indispensable au bon fonctionnement du service public de distribution et à son pilotage. Cela reste un paramètre essentiel pour veiller à la qualité du service public.

Les priorités du service public de l'électricité et du gaz reposent sur le respect de certains principes :

- **L'universalité de desserte** : fournir l'électricité à l'ensemble des citoyens - consommateurs du territoire.

Ce principe ne s'applique pas au gaz, puisque cette énergie demeure substituable pour tous ses usages. Les opérateurs intervenant dans le domaine de la distribution publique de gaz mettront donc en avant la rentabilité ou non de tout projet de création ou d'extension de réseau, mesurée au travers du critère de rentabilité économique prévisionnelle ;

- **La continuité de fourniture** : assurer l'approvisionnement à tout moment et sans interruption ;

- **La péréquation tarifaire** : assurer l'égalité entre les consommateurs de même nature, notamment en fournissant un produit d'égale qualité dans l'ensemble du territoire à partir d'une unicité du prix, quelle que soit la distance entre le lieu de production et le lieu de consommation, via la fixation des Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics de transport et de distribution de l'Electricité (TURPE) et l'Accès des Tiers au Réseau de Distribution de gaz (ATRD) ;

- **L'adaptabilité** : le service public de l'électricité et du gaz doit s'adapter aux progrès technologiques et aux évolutions de l'intérêt général. Il est lié à la mise en œuvre des politiques publiques et à la solidarité

territoriale. A ce titre, le service public doit inclure des actions :

⇒ Destinées à maintenir et à renforcer la cohésion sociale, en luttant contre l'exclusion des consom-

mateurs précaires qui ont des difficultés à faire face à leurs dépenses d'énergie et en encourageant ces usagers à réaliser des actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) ;

⇒ Destinées à assurer la sécurité des populations et la protection de l'environnement ;

⇒ Visant à favoriser une utilisation efficace du territoire et des ressources collectives.

Afin d'assurer ce contrôle, elles désignent un agent de **contrôle distinct du gestionnaire de réseau**. Elles répondent aussi aux sollicitations des élus et des usagers (**conseils**) sur des sujets liés à la distribution publique d'énergie, à la qualité de fourniture, aux travaux, aux déplacements d'ouvrage, à la vétusté de certains ouvrages (**contrôle ponctuel**), ...

Chaque année, les concessionnaires remettent aux AODE un **Compte-Rendu annuel d'Activités de la Concession (CRAC)** qui retrace l'activité du concessionnaire et dresse un état des lieux patrimonial, technique et comptable de la concession. Il permet notamment à l'autorité concédante d'analyser l'évolution de son patrimoine, les investissements réalisés et la qualité de l'énergie distribuée d'une année à l'autre.

Les AODE contrôlent chaque année les données relatives à l'état du patrimoine, au fonctionnement du réseau, à la qualité de l'énergie distribuée, à l'état financier et comptable des concessions. Elles analysent également la réalisation par le distributeur des **contrôles techniques** des ouvrages mis en service.

L'analyse des données donne lieu à l'élaboration d'un rapport de contrôle au travers duquel sont identifiés les points de vigilance et les axes d'amélioration à mettre en œuvre pour l'année suivante.

Les AODE réalisent également un **contrôle de la mission de service public de fourniture aux tarifs réglementés** assuré par EDF.

Enfin, depuis la loi NOME du 7 décembre 2010 et la perception en lieu et place de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) des communes de moins de 2000 habitants, les AODE réalisent le **contrôle du bon reversement par les fournisseurs d'électricité de la taxe**.

MISSION DE CONTROLE

Les collectivités locales comme le SIEDEC, auquel les communes ont transféré leur compétence en matière de distribution publique d'électricité, sont propriétaires des réseaux.

Sur le territoire du SIEDEC, la gestion de la distribution d'électricité a été confiée sous **forme de concession à ENEDIS** qui exploite, développe et entretient les réseaux conformément à un cahier des charges de concessions signé avec le SIEDEC, et EDF.

Le SIEDEC contrôle la bonne exécution du contrat de concession par le concessionnaire et réalise des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Agent de contrôle assermenté par le juge

Alyson CARPENTIER, Directeur

Agents habilités au contrôle de la perception de la TCFE

Alyson CARPENTIER, Directeur

Stéphanie CASIEZ, Assistante « Pôle concessions »

Contrôle de concession

A l'occasion des contrôles des concessionnaires ENEDIS et GRDF, il est procédé à une analyse :

- ◆ De l'état du patrimoine ;
- ◆ De la continuité d'alimentation ;
- ◆ De la qualité de fourniture ;
- ◆ De la cohérence entre les inventaires comptables et techniques des concessionnaires ;
- ◆ Des droits du concédant ;
- ◆ De la qualité de la relation clientèle (raccordement, respect des délais, taux de réclamation, ...).

Pour la partie fourniture aux tarifs réglementés, EDF est, quant à lui, contrôlé notamment sur sa relation clientèle (taux de réclamation/ délai de réponse), sa gestion de la précarité énergétique, sa politique de solidarité.

Zoom sur la situation du réseau de distribution électrique en 2021

Forces :

- Une bonne qualité de fourniture ;
- Le respect du décret qualité ;
- Un critère B inc HTA en baisse ;
- Un réseau HTA en majorité souterrain peu sensible aux aléas climatiques ;
- Un développement du réseau qui a su accompagner une forte dynamique territoriale.

Faiblesses :

- Un patrimoine aérien HTA et BT qui reste sensible aux aléas climatiques ;
- Un stock de fils nus BT de 276 km.

Contrôles ponctuels

Lorsqu'une commune, un riverain ou le chargé d'études du SIEDEC sur le terrain, constatent la vétusté d'un ouvrage, qu'il soit dangereux ou juste disgracieux, la commune doit contacter directement le concessionnaire ENEDIS par le biais de son Interlocuteur Privilégié (IP) ou encore sur le portail d'ENEDIS à l'aide de l'identifiant qui lui a été attribué (www.enedis.fr).

Le SIEDEC se propose ponctuellement d'aider les communes lorsque la vétusté d'un ouvrage peut avoir des conséquences dangereuses, lorsque plusieurs ouvrages sur le territoire de la commune ont une vétusté avérée ou encore lorsque la commune n'est pas parvenue à se faire entendre du concessionnaire. Le SIEDEC assure le suivi des réponses du concessionnaire. La planification des travaux dépend toutefois des critères de priorité définis par l'exploitant et le SIEDEC ne peut lui imposer d'agir.

MISSION DE CONTROLE

Le SIDEC intervient également sur d'autres sujets lorsqu'il est interpellé par une commune (déplacement d'ouvrage, absence d'élagage représentant un danger, nuisances, perturbations liées à des travaux, qualité de fourniture insuffisante, ...).

Traitement des réclamations auprès des distributeurs et du fournisseur aux TRV

La mission de contrôle du SIDEC s'exerce aussi au quotidien par le traitement et le suivi de réclamations auprès des distributeurs d'énergie et du fournisseur aux Tarifs Réglementés de Vente d'électricité.

DOSSIERS EN 2021:

65 dossiers ont été ouverts au cours de l'année 2021 :

- 13 concernaient des supports estimés vétustes ;
- 3 concernaient de la maintenance ou des dommages aux ouvrages ;
- 3 concernaient une chute de tension ou une anomalie sur le réseau ;
- 2 concernaient une réclamation de riverain ;
- 9 concernaient une demande de renseignement d'un riverain ;
- 35 divers.



53 dossiers de réclamations ont trouvé une issue favorable en 2021 dont 37 concernés des dossiers initiés en 2021.

Contrôle des propositions techniques et financières adressées aux communes en régime urbain sous MOA ENEDIS

Lors d'une extension de réseaux électriques destinée à l'alimentation de nouveaux utilisateurs, la collectivité en charge de l'urbanisme doit s'acquitter auprès du concessionnaire d'une partie du coût de ces travaux. Cette obligation fait suite à la parution des lois Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) d'une part, et Urbanisme et Habitat (UH) d'autre part.

Le SIDEC propose à ses adhérents une expertise technique et financière des propositions adressées par Enedis à chaque demande de raccordement d'un bâtiment au réseau de distribution électrique. Une collaboration a été mise en place avec le [Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre \(SIECF\)](#) afin de permettre des temps d'échange de pratiques professionnelles et ainsi garantir le meilleur service aux communes.

Les avantages pour les communes :

- L'accompagnement dans la compréhension des lois SRU et UH ;
- Le bénéfice de l'expertise technique des syndicats ;
- La baisse éventuelle du coût global de la facturation du distributeur et la réalisation d'économies ;
- Un service gratuit pour les collectivités adhérentes.

Sur l'année 2021 : 4 contrôles de devis ENEDIS pour des extensions de réseau, l'alimentation de futurs lotissements ou la création de poste de transformation sous MOA ENEDIS. Ces contrôles concernaient 2 communes urbaines et 2 communes rurales.

Contrôle technique des ouvrages ENEDIS

Sur l'année 2021, voici le bilan des contrôles techniques des ouvrages réalisés par ENEDIS avec, le cas échéant, les actions correctives et plan d'actions :

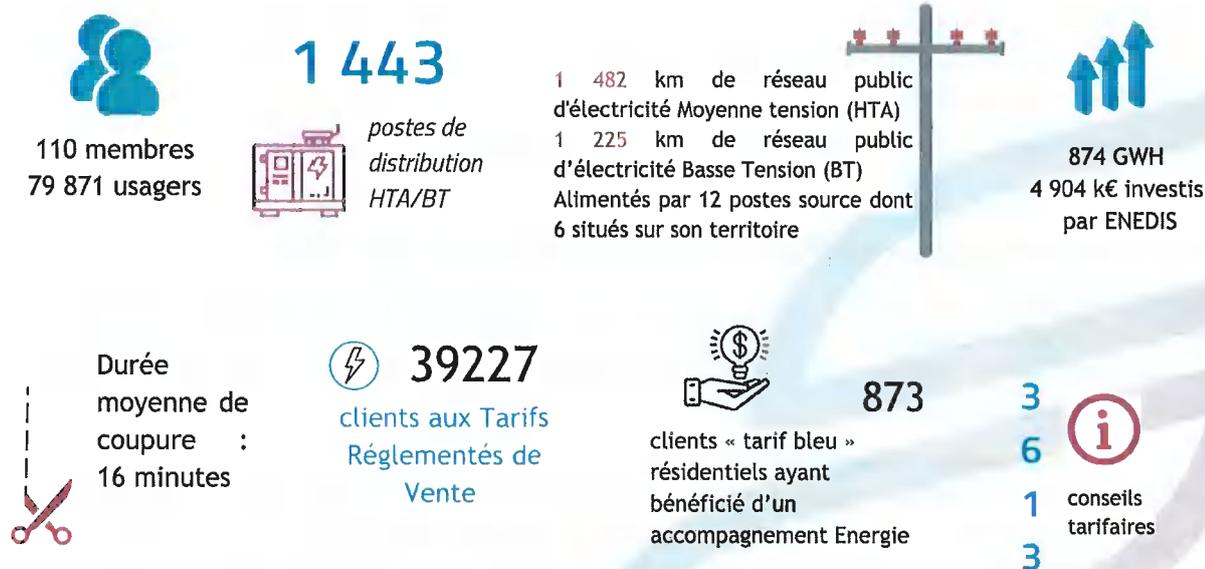
- Complétude des attestations de conformité, et des plans de recollement ;
- Contrôle des clôtures et de la signalétique des postes HTB/HTA ;
- Évaluation du risque de bruit des postes HTB/HTA ;
- Contrôle de la qualité des mesures de terre des ouvrages ;
- Contrôle du respect des distances à la végétation et aux obstacles ;
- Contrôle de l'état mécanique des lignes aériennes HTA.

MISSION DE CONTROLE

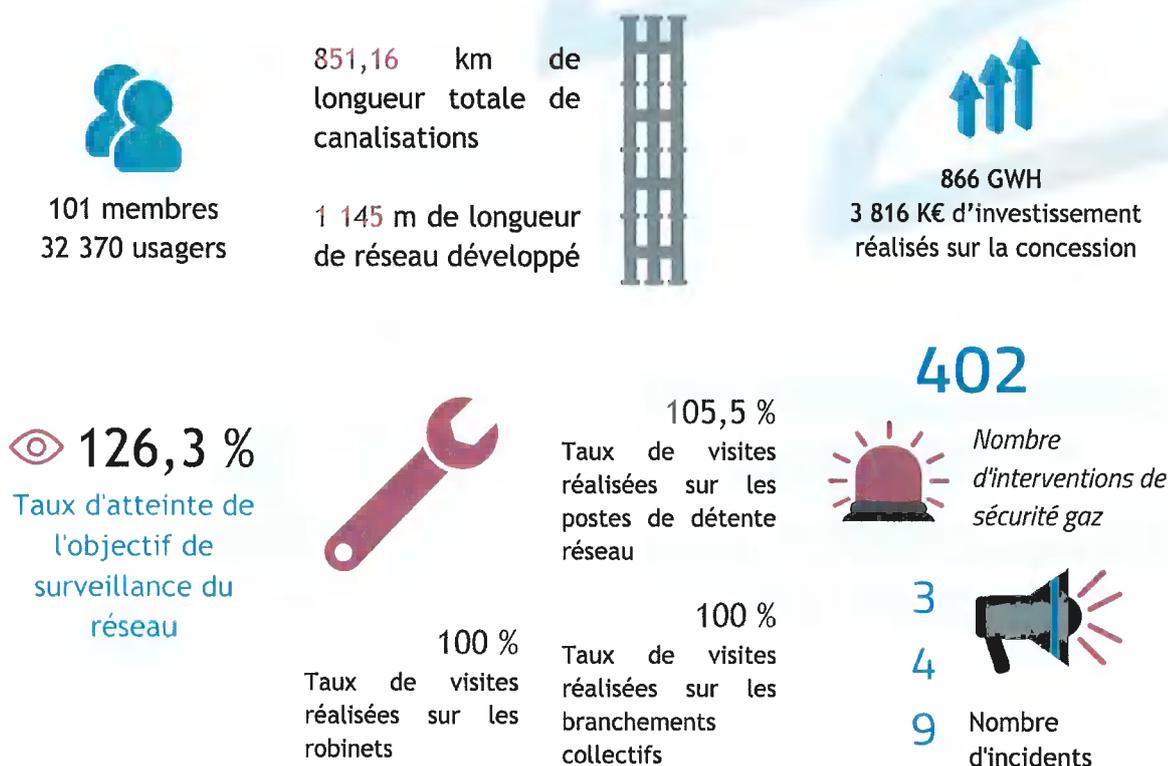
Les comptes rendus d'activités des concessionnaires sont disponibles dans leur version synthétique sur le site du SIDECE. Les documents sont consultables dans les locaux sur simple demande adressée par mail.

Les communes peuvent consulter ces documents directement sur leurs espaces collectivités : <https://www.grdf.fr/collectivites/acces-concession-gaz> et <https://www.enedis.fr/collectivites-locales>

LES CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE (CRAC)



LES CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ* (CRAC)



*Inclus contrat historique et DSP

MISSION DE CONTROLE

Accompagnement MNE

Le Médiateur National de l'Énergie (MNE) et la FNCCR, à laquelle le SIDEDEC adhère, ont signé une convention visant à améliorer la protection des consommateurs d'électricité et de gaz, dans le cadre de leurs missions respectives de médiations et de contrôle des services publics locaux. Cette convention a notamment pour objectif d'améliorer la transmission des informations entre le MNE et les autorités concédantes. Ainsi toute saisine du médiateur relative à un litige afférent à la distribution, à la fourniture d'électricité ou de gaz naturel (tarifs sociaux inclus) sera portée à la connaissance de l'autorité organisatrice des services publics locaux.

Ces dernières doivent en retour contribuer à l'information des consommateurs sur les missions du MNE et lui transférer les dossiers susceptibles d'être instruits par ses services. Le SIDEDEC peut également saisir le MNE pour le compte d'un consommateur et ainsi l'aider par exemple à rassembler les pièces nécessaires.

En 2021, le SIDEDEC n'a été saisi d'aucun dossier d'accompagnement MNE.

Accompagnement perception des redevances d'occupation du domaine public (RODP)

La redevance d'occupation du domaine public est instaurée par délibération de la commune. Les communes sont en droit de la percevoir chaque année. Chaque année, le SIDEDEC envoie un courrier d'informations pour rappeler aux communes ce droit et, met à disposition plusieurs documents à cet effet. Un modèle de délibération est en outre fourni.

C'est à la commune, ensuite, d'émettre chaque année un ou plusieurs titres auprès du gestionnaire de réseaux concerné (ENEDIS ou GRDF) à l'appui duquel il faut fournir un état des sommes dues. La redevance est exigible à compter de la date à laquelle la délibération (ou décision) est devenue exécutoire. Lorsqu'une délibération a été prise mais qu'aucun titre n'a été émis, la commune a la possibilité de réclamer la somme due jusqu'à 5 ans en arrière.

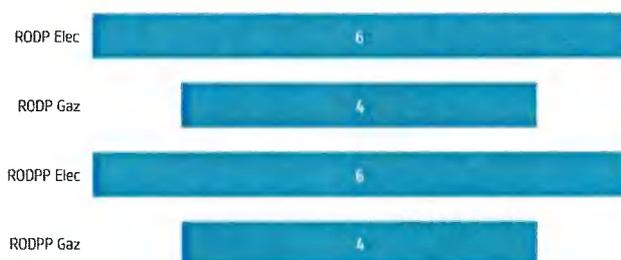
Sur l'année 2021, il en ressort les points suivants :

* Nombre de délibérations prises par les communes au 31/12/2021 :

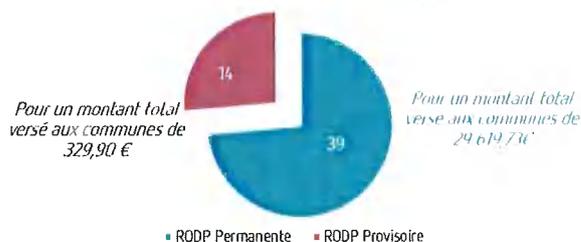
- ⇒ 103 ont délibéré pour la RODP permanente d'électricité et 56 pour la RODP provisoire dite de « chantier » sur 110 communes ;
- ⇒ 101 ont délibéré pour la RODP permanente de gaz et 48 pour la RODP provisoire dite de « chantier » sur 101 communes.

Les communes ayant délibéré n'ont pas nécessairement transmis leurs délibérations au GRD.

NOMBRE DE DÉLIBÉRATIONS PRISES SUITE À L'ENVOI DE COURRIER AUX COMMUNES EN 2021



NOMBRE DE COMMUNES AYANT DÉLIBÉRÉ QUI ONT DEMANDÉ LE REVERSEMENT DE LA RODP ELEC A ENEDIS EN 2021



- Nombre de communes ayant bénéficié d'une régularisation de la redevance ENEDIS sur les années antérieures (2018/2019/2020) au 31/12/2021 : 16 pour la RODP permanente, 4 pour la RODP provisoire.

MISSION DE CONTROLE

Contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2020 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'électricité (NOME) a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité : la TCCFE. Le SIEDEC, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) est seul compétent pour percevoir la TCCFE en lieu et place des communes membres dont la population est inférieure à 2 000 habitants. Cela concerne 96 communes sur le périmètre du SIEDEC.

Pour l'année 2021, le SIEDEC a perçu 1 342 897,80 € (4^{ème} trimestre 2020, 1^{er} au 3^{ème} trimestre 2021, le 4^{ème} trimestre étant perçu qu'en 2022). Le SIEDEC a reversé 502 497.11 € aux communes.

Les actions de contrôle effectuées s'appuient notamment sur une vérification trimestrielle des déclarations des fournisseurs puis sur un rapprochement annuel des quantités déclarées par les fournisseurs et celles acheminées par le concessionnaire ENEDIS.

Le contrôle du reversement de la TCFE permet de s'assurer que les fournisseurs présents sur le territoire de la concession s'acquittent bien de leurs obligations. Pour cela, le SIEDEC est amené à prendre régulièrement contact avec les fournisseurs et le comptable public.

Pour 2021, le SIEDEC a recensé respectivement 51 fournisseurs qui proposaient de l'électricité sur le territoire de la concession. Malgré le COVID et l'inflation des prix qui ont entraîné la liquidation de certains fournisseurs, le nombre de fournisseurs reste important et ne cesse de croître (+10 par rapport à 2020), rendant le contrôle plus complexe.

Les déclarations trimestrielles de TCFE concernant les quantités acheminées ont été transmises au SIEDEC entre le 16 avril 2021 et le 21 juillet 2022. L'état annuel ENEDIS sur lequel s'appuie le rapprochement annuel a été fourni, quant à lui, courant mai 2022.

Les volumes consommés pouvant être facturés par le fournisseur 12 mois plus tard et donner lieu à une déclaration rectificative de la part de celui-ci (rectification à la hausse ou à la baisse), les actions de contrôle concernant les quantités acheminées sur l'année 2021 sont encore en cours.

Sur l'année 2021, il ressort les points d'attention suivants :

- L'envoi de déclarations directement aux communes sans tenir informé le syndicat ;
- L'envoi de déclarations après le délai légal ou l'absence de déclarations qui impose à l'agent habilité de réclamer les pièces nécessaires pour le contrôle ;
- Les délais de versement de la taxe non respectés ;
- Une mauvaise connaissance de la réglementation liée à la taxe, à son versement ou aux obligations déclaratives.

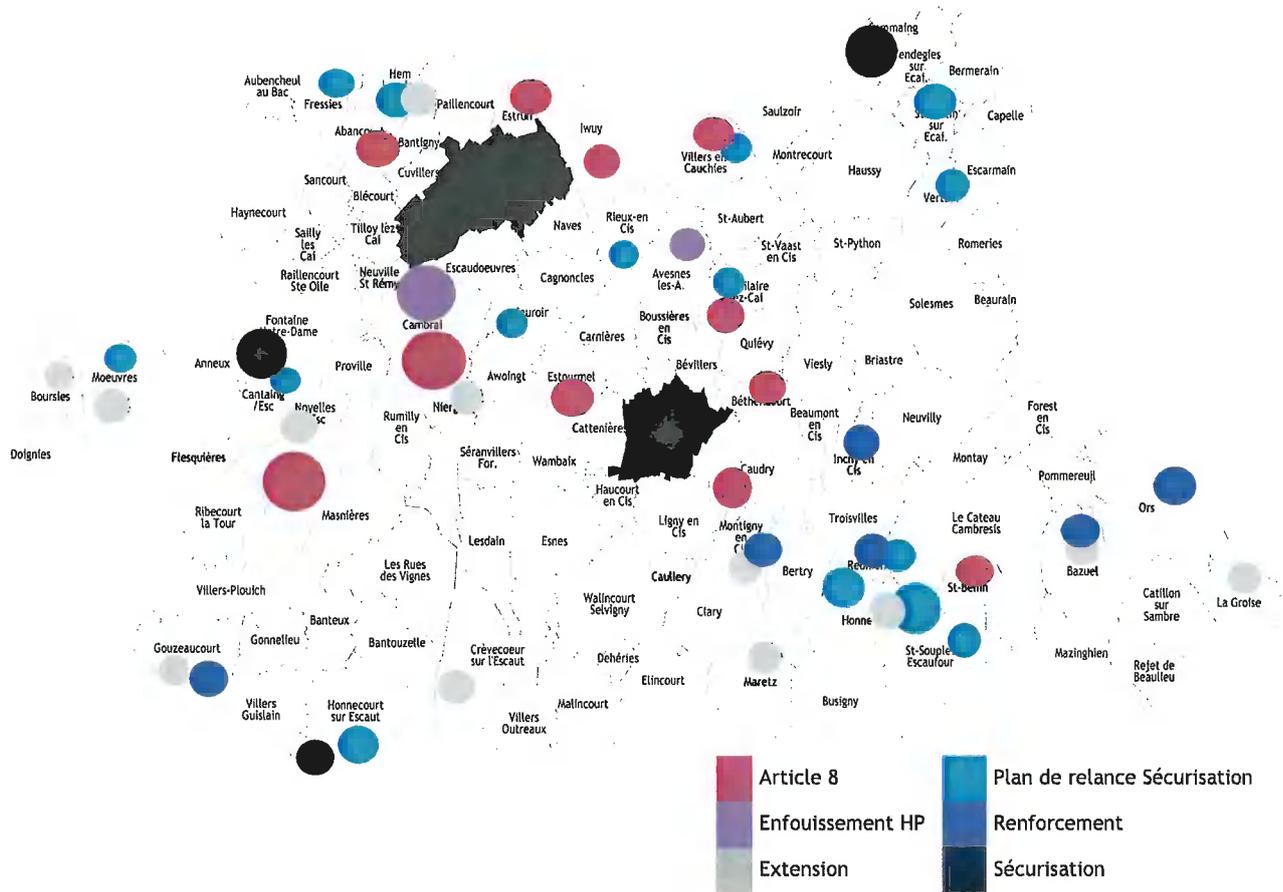
+ 257K€ POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS DES 2022

Délibération du 16/02/2021 fixant une nouvelle base de calcul de reversement dès 2022 et adoptant un taux de reversement aux communes de moins de 2 000 habitants de la TCCFE perçue de 60% de cette nouvelle base (contre jusqu'ici 50 % sur une base datant de 2010).

Délibération du 28/04/2021 ouvrant la perception de la TCFE en lieu et place des communes de plus de 2000 habitants et le reversement de la taxe dans les mêmes conditions que pour les communes de moins de 2000 habitants.

LES TRAVAUX

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ



NOMBRE DE DOSSIERS RELATIFS AUX TRAVAUX OUVERTS PAR AN (TOUTES COMPÉTENCES CONFONDUES)

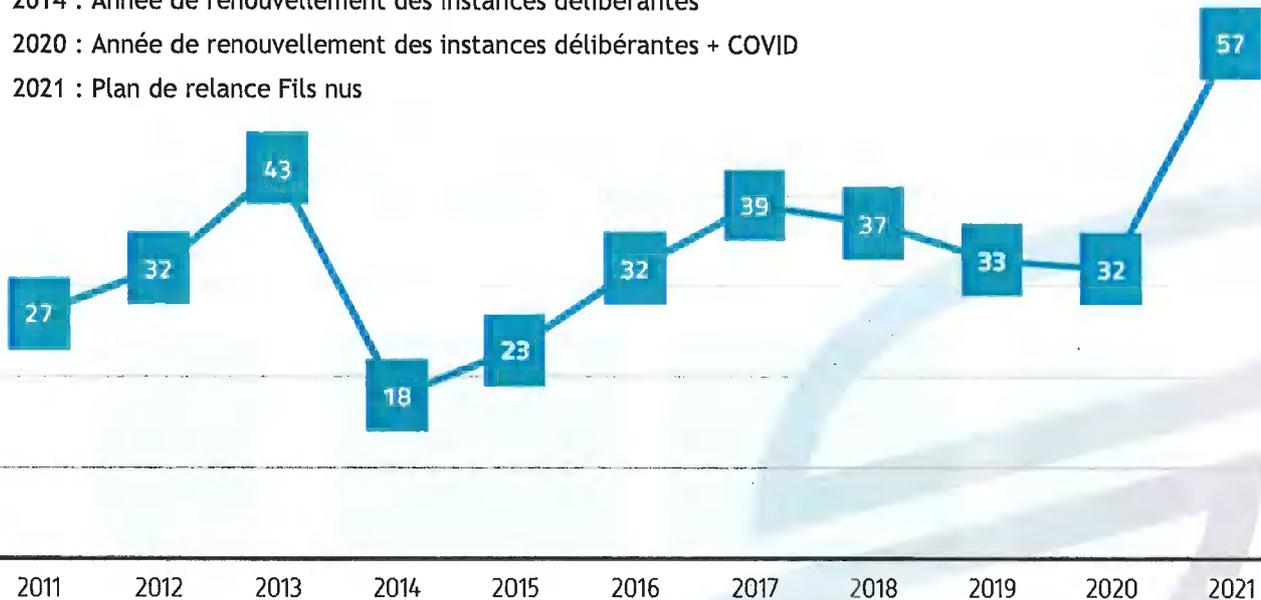


NOMBRE D'ORDRES DE SERVICE PAR AN

2014 : Année de renouvellement des instances délibérantes

2020 : Année de renouvellement des instances délibérantes + COVID

2021 : Plan de relance Fils nus



Depuis 10 ans, le SIDEC engage, en moyenne, 37 opérations par an.

En 2021, 57 ordres de service ont été signés pour un montant total de travaux réalisés d'environ 1 640 k€..

Le SIDEC a posé 7,72 km de réseau Basse tension, 5,56 km en souterrain et a déposé 7,75 km de réseau aérien BT cuivre et 1,34 km de réseau aérien BT torsadé.

Le SIDEC a installé 6 postes.

MONTANT DES TRAVAUX PAR AN

EN €



LES TRAVAUX



PLAN DE RELANCE 2021

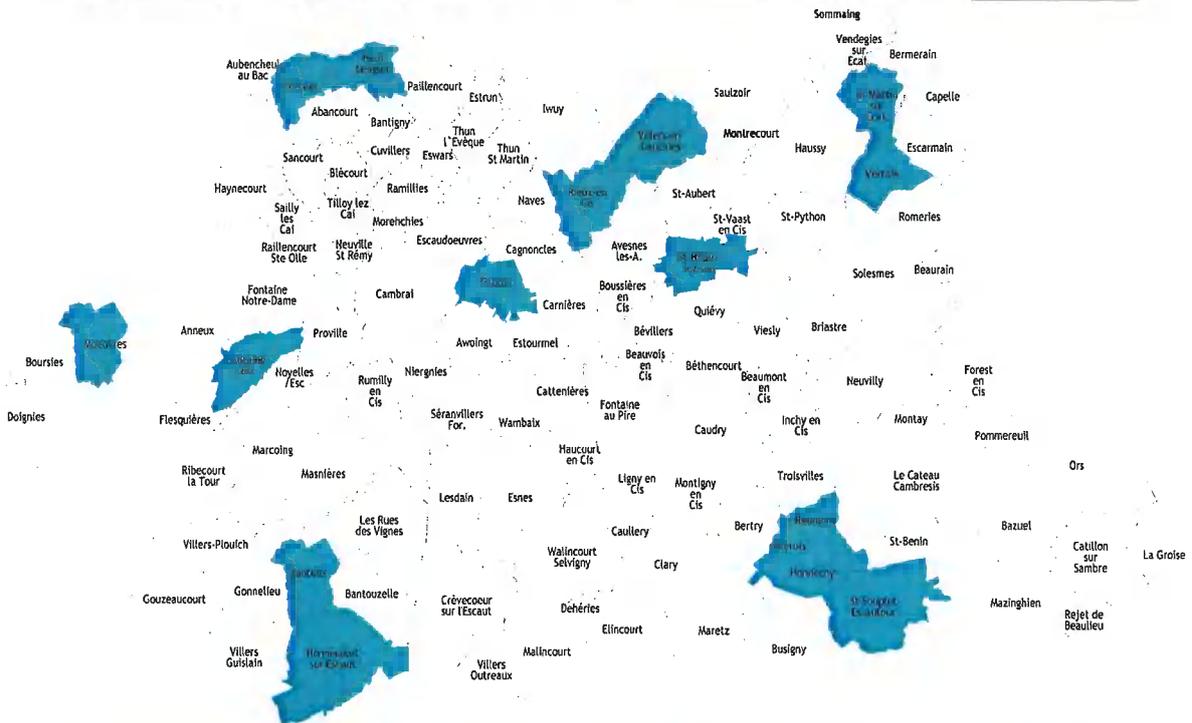
Financé par



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

19 affaires pour le plan de relance Sécurisation
4 383m de réseau cuivre remplacé par du torsadé
Montant total des travaux : 336 303,91 € HT



ENFOUISSEMENT RESEAU RUE PASTEUR - ESTOURMEL

AVANT



APRES



ACTIONS DE TRANSITION ENERGETIQUE



REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS

Valorisation des déchets de chantier en 2021 :

Dans le cadre des travaux de renforcement, d'enfouissement et d'extension effectués par le SIDEC, les supports déposés deviennent inutilisés et doivent alors être traités.

Le SIDEC a mis en place un contrat avec une entreprise spécialisée afin de traiter ces supports, ayant le statut de déchets. Ces supports déposés font l'objet d'une traçabilité. En même temps, un partenariat avec ENEDIS, également présent sur notre territoire pour les travaux qui relèvent de sa mission, permet de réduire les coûts mais également la pollution engendrée par les trajets entre le lieu de récupération des déchets et le lieu de traitement.

Ce contrat permet donc d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre de la gestion des déchets et de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique. Deux types de supports sont concernés :

- Les supports béton et leurs massifs : le traitement correspond au recyclage, comprenant alors le concassage, le tri des produits et leur valorisation visant à obtenir des matériaux réutilisables en respectant l'environnement. **En 2021, 108 supports béton ont été déposés.**
- Les supports bois sont jugés dangereux par la présence de la créosote et de sels métalliques. Leur traitement correspond à la revalorisation énergétique du déchet à 100%. **En 2021, 75 supports en bois ont été déposés.**

Valorisation des infrastructures de réseau de distribution publique d'électricité et contribution en faveur du développement de la fibre optique :

Le développement de la fibre optique jusqu'à l'abonné est aujourd'hui une problématique d'aménagement du territoire et de compétitivité des entreprises. Afin de favoriser l'arrivée de cette nouvelle technologie sur notre territoire et en faire bénéficier les administrés et les entreprises, le Syndicat a mis en place diverses actions :

- La signature de conventions avec le syndicat mixte La fibre numérique 59/62 et des opérateurs privés. Ces conventions autorisent l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité Basse Tension et Haute Tension aériens pour le passage du réseau de télécommunications électroniques. **En 2021, 2 nouvelles conventions ont été signées.**
- L'offre d'un service de proximité. Le syndicat dispose d'un bureau d'études pour la réalisation des travaux sur le réseau de distribution d'électricité. Ce service lui a permis de se positionner en acteur local reconnu et a permis à ses agents de parfaire leur connaissance du territoire et de ses différents acteurs. C'est donc naturellement que le syndicat se propose d'être un soutien technique et/ou relationnel lorsqu'il est sollicité par les acteurs du déploiement de la fibre optique.
- La transmission de la liste des opérations programmées par le SIDEC pour permettre d'éventuelles coordinations de travaux.

RECYCLAGE DES CONSOMMABLES DU SIDEC

Le SIDEC s'est rapproché de Conibi qui assure la collecte et la valorisation des consommables bureautiques et informatiques usagés dans le respect des réglementations en vigueur.

Le SIDEC a ainsi réduit son impact sur l'environnement en recyclant une trentaine de toners en 2021.



PARTENARIATS ET MUTUALISATIONS

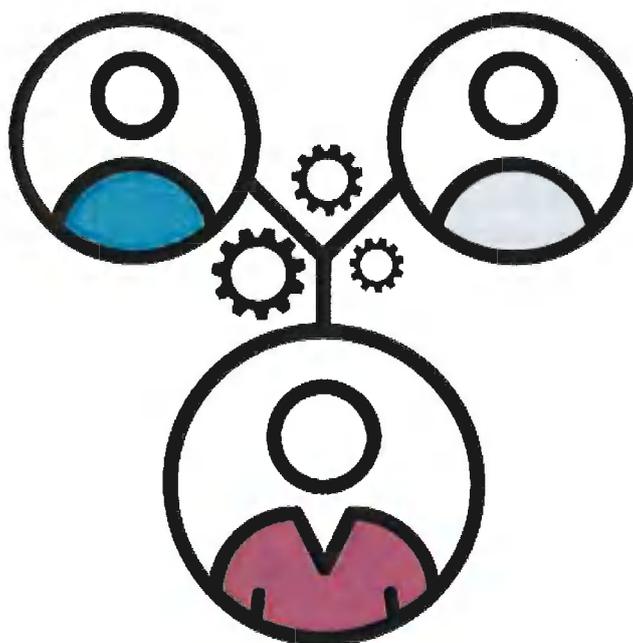
- Convention 2019/2021 entre GRDF et le SIDEC visant à faciliter le raccordement au réseau, améliorer la sécurité des installations de gaz, et contribuer efficacement à la transition énergétique du territoire.

Mais également mettre en œuvre des actions menées conjointement par GRDF et le SIDEC en faveur de la Transition Énergétique dans les domaines suivants :

- La promotion des solutions et des usages du gaz naturel ;
 - La sensibilisation à la sécurité des installations gaz ;
 - L'accompagnement des projets d'injection de gaz vert ;
 - Le développement de la mobilité gaz.
- Convention 2021/2024 entre ENEDIS et le SIDEC visant à définir les modalités de partenariat entre ENEDIS et le SIDEC, dans le cadre de l'élaboration du SD IRVE du syndicat : évaluation des capacités d'accueil du réseau / analyses d'impact réseau, informations en cas de travaux de renforcement , accompagnements divers, mise à disposition d'un diagnostic de la mobilité du territoire, ...

Le SIDEC fait partie des groupements de commandes suivants :

- Groupement de commandes pour la Restauration et la reliure des Actes Administratifs du CDG59 ;
- Convention de participation en matière de prévoyance, garantie maintien de salaire avec TERRITORIA Mutuelle, retenue par le CDG59 ;
- Convention d'adhésion aux services de Prévention CDG59 Pôle santé Sécurité au travail.



PARTENARIATS ET MUTUALISATIONS

ENTENTE HAUTS-DE-FRANCE

Officiellement installée le mardi 14 décembre 2021 à Boves, en présence des présidents et élus de chaque structure, avec l'élection de son président et des membres du bureau, l'entente est l'aboutissement de plusieurs années de travail en commun.

 **territoire
d'énergie**
HAUTS-DE-FRANCE



Les cinq syndicats ont pris l'habitude d'échanger sur des thématiques et de construire des projets mutualisés.

Cette entente vise à développer des opérations en faveur de la distribution électrique, de la maîtrise de l'énergie (du diagnostic à la rénovation), de la production d'énergies renouvelables, de la mobilité électrique et d'achat groupé en énergie pour augmenter la résilience des territoires.

Elle permet de mieux défendre les intérêts des collectivités, en relayant les problématiques locales au niveau régional et national.

Président :

Eric GUERIN (*Président du Se60*)

Vice-Présidents :

Franck BEAUVARLET (*Président de la FDE80*)

Jean-Claude BERAUX (*Président de l'USEDPA*)

Philippe LOYEZ (*Président du SIECF*)

Danielle MAMETZ (*Vice-président du SIECF*)



Territoire d'Énergie Hauts-de-France



@TE_HdF

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat publiée le 9 novembre 2019, comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente (TRV) dans le secteur du gaz naturel, d'autre part à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Ces seuils s'appliquent à la plupart des sites des collectivités et des acheteurs publics, lesquels sont donc tenus de mettre en concurrence les fournisseurs. **L'achat d'énergie est complexe**, car les prix sont très volatils et leurs différentes composantes (acheminement, taxes, capacité, stockage, CEE...) rendent difficiles l'appréciation de la pertinence des offres.

Pour aider les acheteurs publics à respecter la loi, de nombreux syndicats d'énergie organisent des groupements de commandes d'achats de gaz naturel et d'électricité ouverts aux acheteurs publics le plus souvent situés dans leur périmètre. En **massifiant les besoins**, ces groupements stimulent la concurrence pour obtenir les meilleures offres, **tout en sécurisant juridiquement l'achat public d'énergies**.

En complément, les coordonnateurs apportent à leurs adhérents des services de **veille juridique et économique, d'optimisation tarifaire, de suivi des consommations et, en cas de litiges, d'intermédiation préventive**. L'achat groupé est aussi un outil efficace pour évaluer les consommations, donc les besoins des territoires, et préconiser des opérations d'efficacité énergétique.

S'y ajoute la possibilité d'innover, en achetant de l'électricité ou du gaz « verts » ...

* Convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de fournitures d'énergie, de fournitures et de service en matière d'efficacité énergétique du 14/12/2021

* *Statuts du SIDEDEC - Arrêté préfectoral du 24/12/2019 : Le SIDEDEC est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes se rattachant à son objet ou pour lesquels il aurait un intérêt.*

* *Option énergie « verte ».*

* *La CAO est celle du SIDEDEC.*

LES CHIFFRES CLES

106 adhérents : communes, CCAS, Etablissements publics

Il faut compter quasiment 12 mois pour réaliser un marché entre le recensement des besoins (environ 4 à 5 mois), la définition de la stratégie d'achat (1 à 2 mois), la passation de la commande publique (3 mois environ) et la phase de bascule (3 mois environ).

Fourniture d'électricité : environ 25 545 Mwh - 2156 points de livraison

- Accord-cadre avec marchés subséquents (Lots 1,2,3) – arrive à échéance le 31/12/2022
- 1 marché avec achat d'électricité verte (garantie d'origine locale) - arrive à échéance le 31/12/2022

Fourniture de gaz : environ 10 953 Mwh - 407 points de livraison

- Un accord-cadre avec marchés subséquents – arrive à échéance le 31/12/2023

L'achat groupé a permis dès 2021 de limiter l'impact de la flambée des prix de l'énergie.

ECONOMIES D'ENERGIE

LE SIDEC ACCOMPAGNE LA COMMUNE D'AWOINGT POUR LE REMPLACEMENT DE 244 LUMINAIRES SUR MÂTS EXISTANTS.



Objectif du SIDEC

- ✓ Se former sur un cas concret

Objectif de l'opération

- ✓ Diminuer la consommation d'énergie
- ✓ Réduire les nuisances lumineuses
- ✓ Réduire le coût de maintenance



La puissance totale installée est passée de environ 24 400W à environ 8 248W. Soit une puissance installée diminuée de environ 66%.



La rue principale a été programmée avec une gradation allant jusqu'à -50% -> 92 points lumineux concernés.



Les autres rues ont été programmées avec une gradation allant jusqu'à -70% -> 152 points lumineux concernés.



La pose des nouveaux luminaires a permis d'améliorer la qualité de tension aux candélabres : +2% en moyenne.



HORS GRADATION - La consommation à 100% d'éclairage a diminué d'environ 75%.



AVEC LA GRADATION (Entre 70% et 30%) - La consommation a diminué d'environ 87% en moyenne.

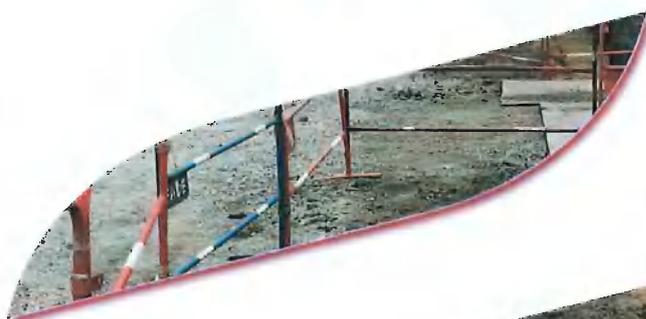


LA VIE DU SYNDICAT



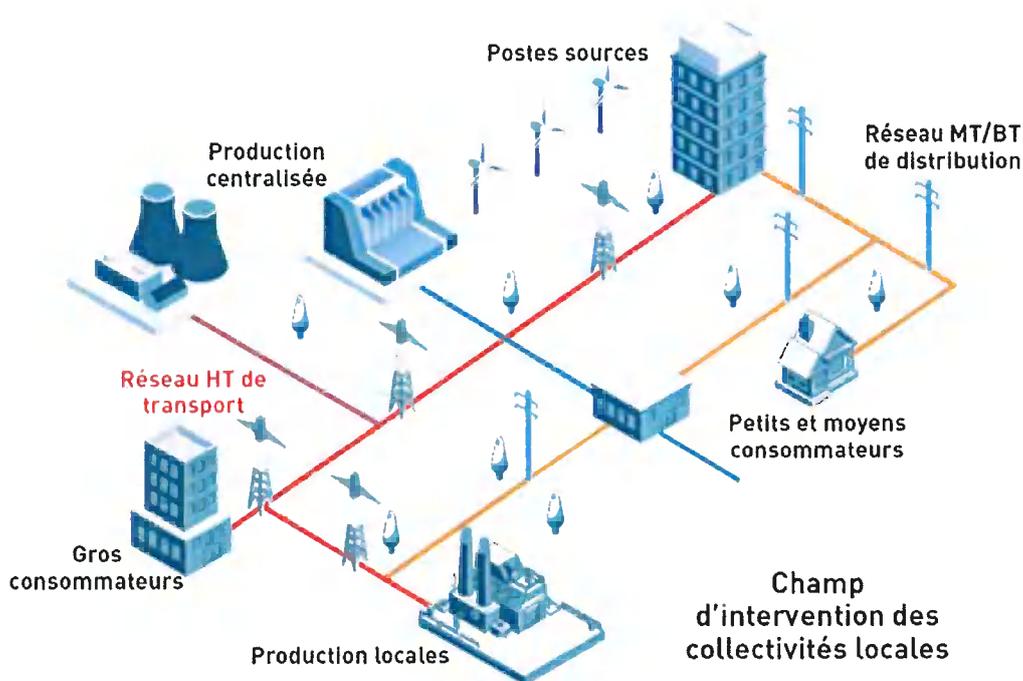


ORGANISATION & FONCTIONNEMENT



ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Réseau public de distribution d'électricité et collectivités locales



L'énergie électrique est acheminée depuis les sites de production par le réseau de transport (tensions supérieures ou égales à 50 kV) et le réseau public de distribution (poste source, réseaux moyenne tension HTA et basse tension BT) jusqu'aux compteurs des consommateurs finals.

Le transport d'électricité est assuré par la société RTE, filiale d'EDF. Dans le territoire métropolitain, la distribution d'électricité est assurée par Enedis, filiale à 100 % d'EDF, dans 95 % du territoire, et par les ELD dans les 5 % restants.

Autrefois exercée en monopole, la fourniture d'électricité est désormais entièrement ouverte à la concurrence, sauf pour la partie résiduelle des clients aux tarifs réglementés de vente pour lesquels EDF reste le seul fournisseur.

A la différence de la fourniture, la production, le transport et la distribution d'électricité et ceux de gaz

demeurent des monopoles naturels et légaux.

Pour des raisons économiques, ces activités n'ont pas vocation à être dupliquées avec plusieurs réseaux parallèles non-rentables et ne pourraient trouver de toute façon leur place sur ou à l'intérieur d'un domaine public déjà très encombré.

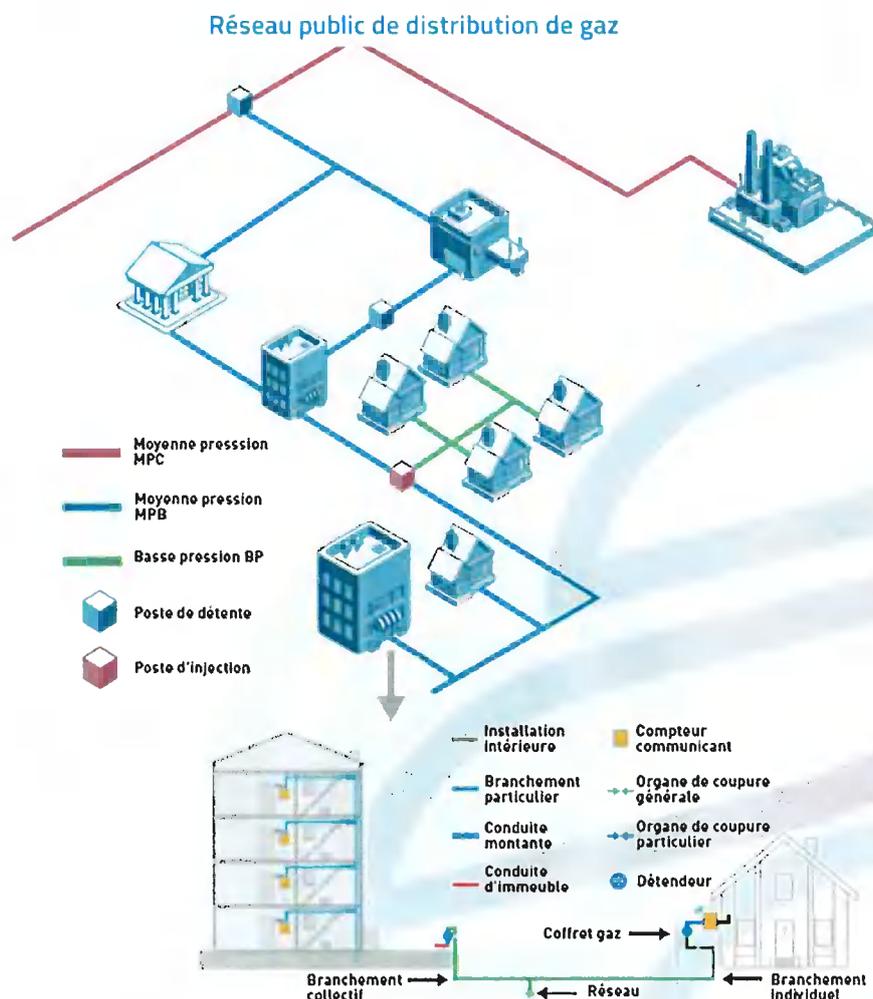
Par ailleurs, l'opérateur national est la formule la plus simple de portage de la péréquation tarifaire et financière.

Les AODE sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Les entreprises qui les exploitent (Enedis, GRDF, les ELD...) sont des concessionnaires, liés par un contrat de concession, d'une durée de 20 à 30 ans en général.

Les AODE sont notamment en charge de la négociation des contrats et du contrôle des concessionnaires.

Un nouveau contrat de concession de distribution d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés a été conclu avec ENEDIS et EDF pour une durée de 30 ans le 15/09/2021.

ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ



LE SIDEC AU SERVICE DES MEMBRES

- Contrôle de concession
- Réseau de distribution d'électricité : Maîtrise d'ouvrage/ Maîtrise d'œuvre
- Participations au financement des travaux ; étalement de la charge (emprunt) ; Aides à l'acquisition d'équipements (Maîtrise de l'énergie) ;
- Contrôle perception Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) ;
- Représentation au national (FNCCR) ;
- Conseils et accompagnements des élus et riverains dans les travaux ;
- Médiateur national de l'Énergie (MNE) ;
- Sensibilisation des élus à la transition énergétique, à la sécurité des biens et des personnes ;
- Groupement d'achat de fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Le transport de gaz est assuré par GRT-Gaz, filiale à 75 % d'Engie, et de Terega.

La distribution de gaz est assurée par GRDF, filiale à 100 % d'Engie (ex-GDF Suez), dans environ 77 % du territoire. Une partie du territoire est desservie par des régies ou des SEM gazières.

Il n'y a pas de desserte universelle pour le gaz, à la différence de l'électricité. Pour le service de distribution publique de gaz, il est recherché la rentabilité du projet.

Autrefois exercée en monopole, la fourniture de gaz est désormais entièrement ouverte à la concurrence.

MISSIONS DU SYNDICAT

CONTRÔLE LES CONCESSIONS
SUR SON PÉRIMÈTRE

1

La mission de service public de distribution d'électricité et de gaz est assurée conjointement par le SIDEC (autorité concédante) et les concessionnaires (Enedis et Grdf) dans le cadre de contrat de concession.

MET EN OEUVRE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2

Suite aux changements statutaires, le SIDEC met l'accent sur la transition énergétique, pour notamment l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

7

COLLECTE ET
CONTRÔLE LA
TCFE

Le SIDEC reverse également trimestriellement la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

3

REPRÉSENTE
LES COMMUNES
MEMBRES

Représentation et défense des intérêts des communes dans la distribution publique d'électricité et de gaz.



6

PARTICIPE A LA
RÉSILIENCE ET LA
MODERNISATION DU
RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le SIDEC, propriétaire des réseaux électrique basse tension, réalise des opérations de renforcement, d'extension, d'effacement et de sécurisation des réseaux.

4

ACHAT GROUPÉ
D'ÉNERGIES

Le SIDEC coordonne un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz.

5

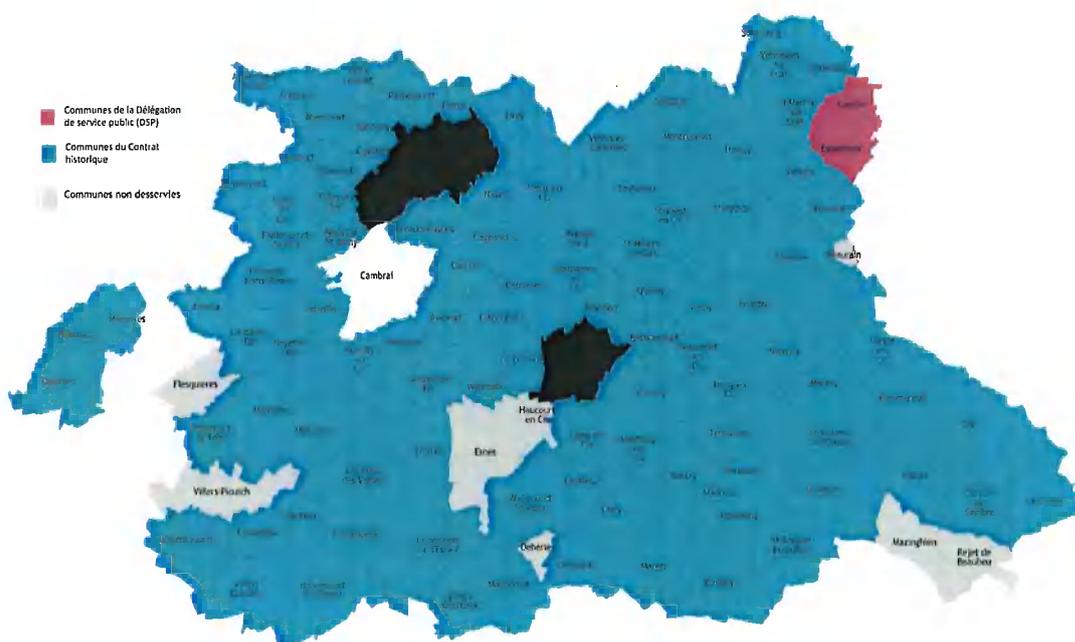
ÉLABORE UNE
PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE DES TRAVAUX

Conjointement avec l'ensemble des concessionnaires et des intervenants, afin de favoriser une meilleure coordination des travaux, de l'étude à leur réalisation.

COMPETENCES ET TERRITOIRE DU SIDEC

COMPETENCE GAZ

109 membres



La desserte en gaz ne revêt pas un caractère universel au même titre que l'eau ou l'électricité. Elle dépend de critères de rentabilité définis au niveau national. Le taux de rentabilité est calculé au regard des recettes prévisionnelles, des charges financières et des investissements nécessaires à l'extension du réseau gaz.

Le SIDEC épaula les communes, qui n'ont pas bénéficié du plan national de desserte de 1998 et qui souhaitent être desservies, à réaliser les études de faisabilité et passer les avis d'appel public à concurrence.

COMPETENCE TRANSITION ENERGETIQUE—EP

Mis en place suite à l'évolution statutaire de 2020 à la veille de la pandémie de Covid-19, cette compétence optionnelle n'a actuellement aucun membre.

Eclairage public : travaux d'installation et de rénovation, exploitation (DT/DICT, dommages,...), maintenance, optimisation ; participation au financement de travaux et étalement de la participation (emprunt) ; valorisation CEE ; sensibilisation à la transition énergétique (économie/biodiversité, ...). Un service « Clé en mains ! »

COMPETENCES ET TERRITOIRE DU SIDEC

ACTIONS DU SIDEC EN FAVEUR DES IRVE

Ateliers pour établir le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques du SIDEC



Atelier Elus et partenaires institutionnels

10 septembre 2021

Concertation dynamique sur les enjeux et politique de planification



Atelier Expert métier

17 septembre 2021

Réflexion commune sur les différents besoins et détermination des aspects techniques



Atelier Grand public et partenaires économiques

7 octobre 2021

Présentation des atouts des bornes de recharge et remontée des besoins

Qu'est que le schéma directeur ?

Document de planification qui détermine les priorités d'implantation des infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE).

Communication et échanges :

Echanges avec les différents acteurs tels que les collectivités territoriales du territoire, élus comme agents (communes, EPCI, le Département du Nord, la Région de Hauts-de-France), les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), l'ADEME, l'Avere-France, des associations, des opérateurs privés de la mobilité, le gestionnaire de la distribution publique d'énergie (Enedis).



Animation aux élus le 22 novembre 2021
En partenariat avec Pôlénergie

32 Cambresis

LA VOIX DU NORD 2021 28 JUIN 2021

Faites savoir au SIDEC quels sont vos besoins en bornes pour véhicules électriques ?

Il y a un tiers d'habitants du territoire du SIDEC qui possèdent une voiture électrique. Le SIDEC souhaite savoir les besoins et les attentes des habitants en matière de bornes de recharge.



Communication sur les réseaux sociaux et dans la presse locale

Formation continue :

- Participation à la journée mobilité électrique organisée à Arras
- Formation de membres du Bureau syndical et des agents du SIDEC à une formation en partenariat avec Pôlénergie portant sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques, du cadre légal aux inquiétudes environnementales souvent soulevées, en passant par des aspects plus techniques liés aux différents types de bornes de recharge
- Animation proposée aux élus des communes membres du SIDEC.

LE COMITE SYNDICAL :

Le SIDEC est administré par un comité syndical constitué de délégués représentant les communes membres. Celui-ci compte ainsi 232 délégués titulaires et 232 délégués suppléants représentant l'organe délibérant du syndicat.

110

Collectivités
adhérentes



Les réunions de Comité syndical :

Le Comité syndical s'est réuni à 5 reprises (dont une fois en visioconférence) pour débattre des sujets tels que le débat d'orientations budgétaires, le compte de gestion 2020, le compte administratif 2020, l'affectation des résultats, le budget primitif 2021, La liste des délibérations prises est répertoriée à la fin du rapport.

Les réunions de Bureau syndical :

Le Bureau syndical s'est réuni à 7 reprises tout au long de l'année 2021. En dehors de la préparation des Comités syndicaux, les sujets abordés sont répertoriés à la fin du rapport.

Les réunions de Commission facultatives et groupes de travail :

La commission de programmation des travaux s'est réunie 5 fois en 2021.

Les commissions d'Appel d'Offres (CAO) et de Délégation de Service Public (CDSP) :

La commission d'appel d'offres est obligatoire et a pour mission d'attribuer les marchés de travaux. Elle se réunit en fonction des besoins de la commande publique.

La Commission d'appel d'offres ne s'est pas réunie en 2021.

LES INSTANCES



Les rencontres, réunions et actions de l'Entente Territoire Energie des Hauts-de-France :

Comité technique et comité politique

Mars—Mai 2021 : lancement du partenariat pour la mise en œuvre de la troisième révolution industrielle Rev3 avec l'ADEME et la Région.

Coopération syndicale entre le SIECF-Flandre et le SIDEC-Cambrésis

Après plusieurs années à développer des échanges d'expérience sur les compétences propres aux syndicats d'énergie, le SIECF et le SIDEC assoient durablement leur relation par le biais de différents partenariats :

- Le développement des infrastructures de recharge publique pour les véhicules électriques (IRVE) :
 - les deux syndicats ont adhéré à la convention PASS PASS électrique de la Région pour garantir l'interopérabilité de leurs installations ;
 - les deux syndicats échangent sur les ateliers de concertation pour l'élaboration des schémas directeurs de déploiement des IRVE. C'est avec plaisir que les agents du SIDEC ont participé à l'atelier de concertation du SIECF le 12 octobre 2021.
- Des candidatures conjointes pour l'obtention de subventions, notamment avec le dépôt d'un dossier de Projets territoriaux structurants (PTS) conjointement auprès du Département du Nord pour la modernisation de l'éclairage public. Subvention non attribuée.



Atelier SIECF—12 octobre 2021—A Saint Jans Cappel

LES INSTANCES

LE BUREAU SYNDICAL :

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT



Benoît DHORDAIN

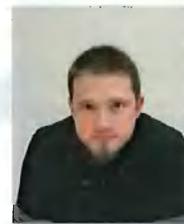
Vice-président chargé de la distribution publique de gaz naturel

2^{EME} VICE-PRÉSIDENT



Jean-Pierre COUVENT
Vice-président chargé des achats

3^{EME} VICE-PRÉSIDENT



Romain MANESSE

Vice-président chargé de la transition énergétique et de l'Eclairage Public

7^{EME} VICE-PRÉSIDENT



Georges FLAMENGT

Vice-président chargé des finances et des statuts

PRÉSIDENT DU SIDE C



Philippe LOYEZ

4^{EME} VICE-PRÉSIDENT



Bruno MANNEL

Vice-président chargé des travaux

6^{EME} VICE-PRÉSIDENTE



Fernande LAMOURET

Vice-présidente chargée de la distribution publique d'électricité

5^{EME} VICE-PRÉSIDENT



Jacques ARPIN

Vice-président chargé des relations publiques

Les membres du Bureau, représentants de secteur :
Jean-Luc FASCIAUX

André BISIAUX
Michel HENNEQUART
Didier MARECHALLE

Anthony PENNEL
Joel PAINDAVOINE (décédé)
Yves MARECILLE

LES INSTANCES

Les temps d'échange et de formation avec les AODE de France :

La FNCCR regroupe plus 500 collectivités chargées d'organiser les services publics de l'énergie, du numérique, de l'eau et de l'environnement sur le territoire national. Elle organise régulièrement des temps d'échanges et de formation pour ses adhérents.

En 2021, le SIDEDEC a assisté à plusieurs web conférences. Ce système permet de limiter les déplacements aux réunions d'informations notamment en période de crise sanitaire.

La conférence départementale :

La loi du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité, dite loi NOME, institue les conférences départementales, placée sous l'égide des Préfets, au cours desquelles sont présentés les programmes d'investissements des différents intervenants (gestionnaires de réseaux et autorités organisatrices) sur les réseaux publics de distribution d'électricité de chaque département au regard d'un diagnostic sur le niveau de qualité de la desserte électrique. Elles visent à favoriser la coordination et renforcer l'optimisation de l'ensemble des investissements.

En 2021, cette conférence départementale s'est déroulée le 13 octobre 2021.

Tous les deux ans, à la suite de cette conférence, est organisée une réunion d'inventaire FACE qui permet de réaliser une analyse concentrée sur le milieu rural. Elle s'est déroulée le 13 octobre 2021.

Les rencontres à l'occasion de la réalisation de travaux :

Depuis 2020, le vice-président en charge des travaux se déplace régulièrement pour accompagner les chargés d'affaires sur les chantiers (réunions de piquetage, réunions publiques, réunions de réception de travaux,...).

En 2021, une journée de « tournée » a été réalisée dans quelques communes sur le territoire desquelles des travaux ont été réalisés pour recueillir leur satisfaction, les difficultés rencontrées, leurs propositions d'amélioration du service : Béவில், Boussières, Elincourt, Estrun, Iwuy, Avesnes-les-Aubert, Villers-en-Cauchies et Saint-Vaast.



9 décembre 2021—Villers-en-Cauchies

La Commission de Consultation des Services Publics Locaux :

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité a prévu,[...], l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 hab., de créer une C.C.S.P.L. pour « l'ensemble des services publics qu'[ils] confient à un tiers par [...] délégation de service public ». Son rôle principal est donc de permettre l'expression des usagers.

La C.C.S.P.L. du SIDEDEC a été créée par délibération du Comité syndical du 23 juin 2003. Elle a été renouvelée le 6 octobre 2020 à la suite du renouvellement des instances délibérantes.

Elle est présidée par le Président de l'EPCI et comprend les membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile. La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux. La commission examine chaque année le compte rendu annuel de concession établi par ENEDIS, EDF et GrDF. Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce, et sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant décision portant création de la régie.

Dans un contexte de crise sanitaire, cette commission n'a pas été réunie en 2021.

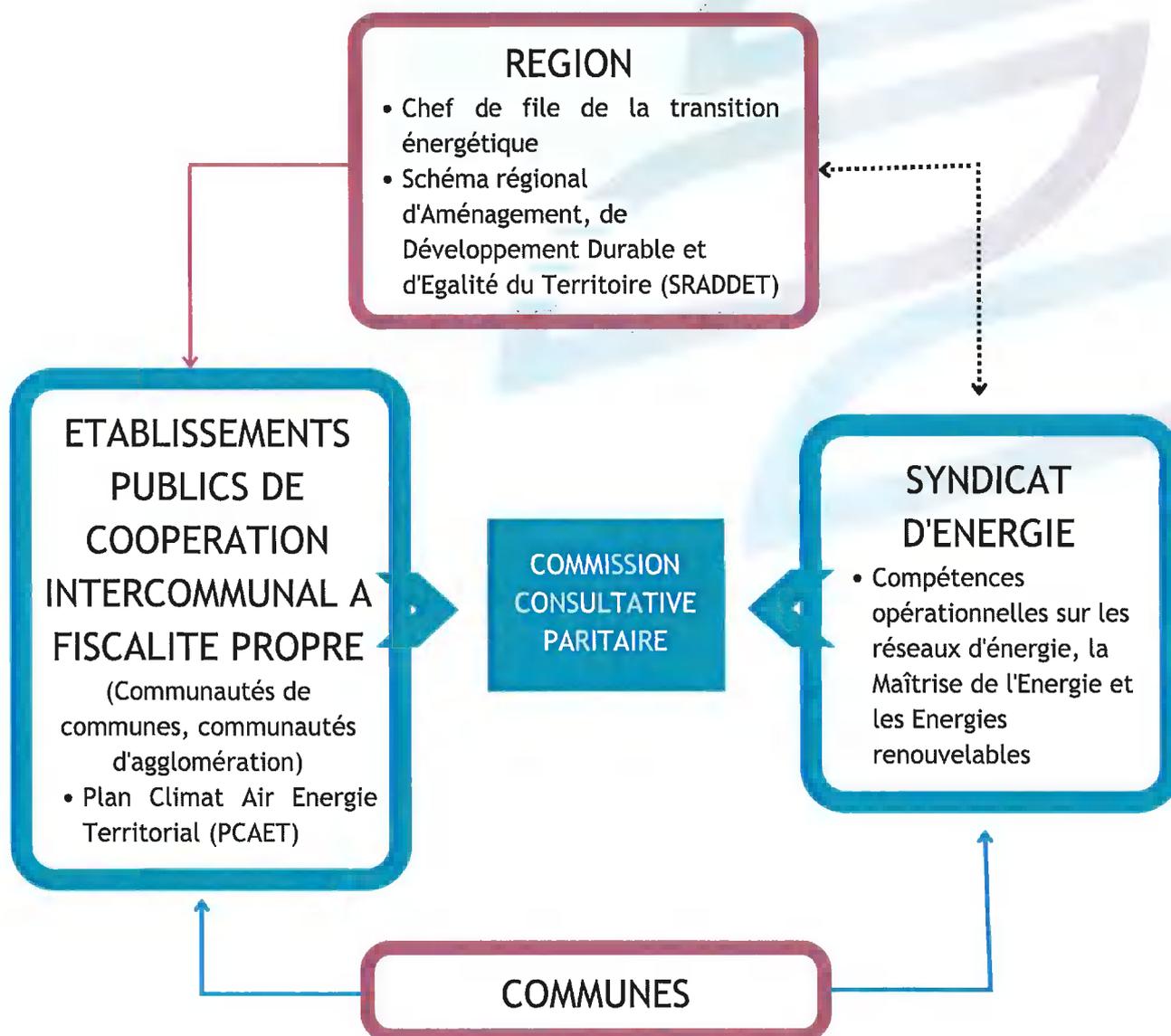
LES INSTANCES

La Commission Consultative Paritaire (CCP) :

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique (TE) pour la croissance verte, incite les Syndicats qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (et de gaz) à mettre en place une instance, appelée « Commission consultative paritaire » (CCP). Elle se veut avant tout un lieu de dialogue entre le Syndicat et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre présents en tout ou partie sur le périmètre syndical (échanges sur le PCAET, actions dans le domaine de l'efficacité énergétique, IRVE, énergies renouvelables,...).

Force est de constater que depuis peu, de nombreuses collectivités sont appelées à intervenir dans des domaines tels que l'urbanisme, la rénovation urbaine, les transports collectifs décarbonés... en intégrant, à travers leurs politiques publiques, les enjeux et les objectifs liés à la transition énergétique. Cette évolution du contexte justifie pleinement que les collectivités généralistes resserrent encore plus les liens avec les structures expertes que sont les Syndicats d'énergies et réciproquement. C'est dans cet esprit que doivent être comprises et appliquées localement, les dispositions de l'article 198 de la loi TE, instaurant la Commission mixte paritaire.

La loi précise le rôle des différents acteurs dans le domaine de l'énergie :



LES INSTANCES

La création de la CCP permet aux syndicats notamment :

- D'émettre un avis ou, sous certaines conditions de concourir à l'élaboration des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- Réaliser des actions dans le domaine de l'efficacité énergétique pour le compte d'un ou de plusieurs EPCI membres
- L'établissement et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques
- De développer des relations suivies avec les EPCI à fiscalité propre sur son territoire afin de coordonner des actions réalisées séparément ou en commun et relatives à la maîtrise de l'énergie
- D'intervenir dans le domaine des énergies renouvelables (réalisation d'études de gisement et de faisabilité de production électrique à partir d'énergie renouvelable,...).

La Commission Consultative Paritaire s'est réunie le 3 juin 2021.



Réunion de CPP de juin 2021

Représentation et défense de l'intérêt des communes au niveau national :

Le Président du SIDEC intervient dès que la situation l'exige auprès des Députés et Sénateurs du Nord afin de faire entendre les propositions, positions et analyses des élus dans l'intérêt du Syndicat et de ses membres.

Les actions avec nos partenaires :

Des temps d'échanges sont organisés dans le but d'informer les élus et agents sur des sujets divers. Ils prennent différentes formes : réunions d'informations, ateliers participatifs, événements et visites,...

En 2021, une visite d'un site de méthanisation a été proposé aux élus en partenariat avec GRDF.

Les réunions publiques et participation aux conseils municipaux :

Dans le but d'informer la population et de laisser la parole aux habitants sur des projets qui les concernent, des réunions publiques sont organisées par les communes pour présenter les projets d'aménagement esthétique. Au cours de ces réunions interviennent maires, cabinets d'études, et le SIDEC pour ce qui concerne l'enfouissement des réseaux.

En 2021, le SIDEC a accompagné les communes d'IWUY, ABANCOURT, ESTOURMEL et VILLERS-EN-CAUCHIES.

Dans la mesure du possible, lorsque les élus porteurs d'un projet de travaux le souhaitent, un ou plusieurs agents se rendent disponibles pour assister voire intervenir au cours d'une séance de conseil municipal.

En 2021, le SIDEC a ainsi accompagné les communes d'ESTRUN et ESTOURMEL.

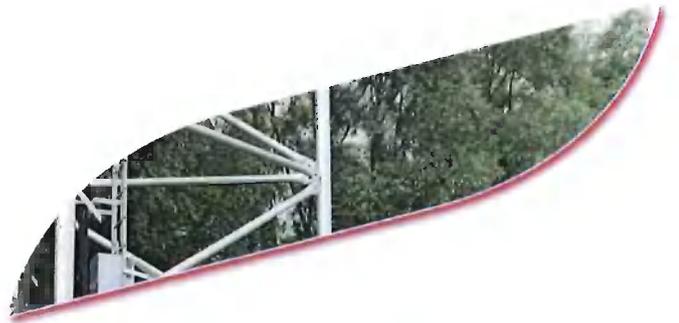
RÉUNIONS DE SECTEUR

Des réunions de secteur organisées par les Vice-présidents respectifs se sont déroulées en 2021. Celles-ci avaient pour objectif d'informer les communes membres sur les missions, les compétences et projets du Syndicat, mais également sur les aides financières suite au renouvellement des instances délibérantes de 2020.



- Secteur 3—Romain MANESSE— 10 juin 2021
- Secteur 4—Bruno MANNEL— 7 septembre 2021
- Secteur 5—Jacques ARPIN— 21 octobre 2021
- Secteur 6—Fernande LAMOURET— 25 novembre 2021
- Secteur 7—Georges FLAMENGT— 7 décembre 2021

RESSOURCES HUMAINES & FINANCES



LES MOYENS HUMAINS

Une équipe pour répondre aux besoins des collectivités membres.

Le syndicat a renforcé son équipe et compte désormais 8 agents (dont 1 apprenti BUT GEII).

L'équipe est composée de 3 hommes et 5 femmes dont une agente en charge de l'entretien des locaux. 83 % des agents du SIDEC sont à temps complet. En moyenne, les agents du SIDEC ont 37 ans.

Les différentes missions assurées par les agents : administration générale, conseil aux communes, gestion des subventions, contributions, redevances, participations et taxes, gestion des emprunts et des biens, suivi technique, administratif et financier des travaux, contrôle des concessionnaires et suivi des réclamations des communes, constitution et suivi du groupement d'achat d'énergie, lancement et suivi des marchés de travaux, organisation des réunions, rédaction de moyens de communication à destination des élus, entretien des moyens techniques, suivi du site Internet et médias sociaux, ...

Nombre de jours ouvrés de fermeture des locaux du SIDEC : 2.

Nombre de jours ouvrés d'indisponibilité par téléphone : 2.

Nombre de jours ouvrés d'indisponibilité par courriel : 2.

Pour se former et s'informer l'équipe du SIDEC assiste en personne ou par visioconférence à des réunions d'informations, congrès et conférences « métier ».

Un plan de formation est adopté chaque année par le Bureau syndical pour permettre aux agents d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs missions. Les formations sont suivies auprès du CNFPT mais aussi auprès d'organismes de formation indépendants et spécialisés dans le domaine de l'énergie.

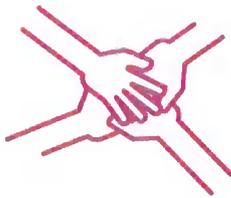
Pour les aider à l'accomplissement de leurs missions, les agents du SIDEC ont notamment à leur disposition (en 2021) deux véhicules permettant au service technique de se rendre sur les chantiers, d'un parc informatique dont du matériel de vidéo projection pour la mobilité et le télétravail.



Le SIDEC dispose d'un bâtiment qui accueille 4 bureaux, une salle de réunion d'une capacité de 15 personnes, un garage, une salle de repos, une salle de stockage de fournitures et une salle d'archivage.

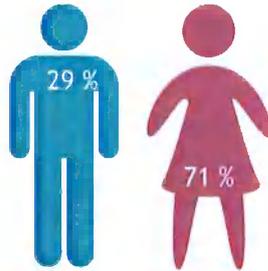
LES MOYENS HUMAINS

Les chiffres clés au 31/12/2021



7 agents permanents

Equivalent annuel temps plein rémunéré : 6.45



7 années d'ancienneté en moyenne



Moyenne d'âge de 37,25 ans



100 % fonctionnaires

1 apprenti

0 % de rotation des agents permanents

0 % de bénéficiaires de l'obligation de travailleurs handicapés



87.5 % agents à temps complet

12.5 % agents à temps non-complet



6 jours d'ASA garde d'enfants

6 jours d'ASA événement

26 jours de maladie ordinaire dont aucun jour COVID

familial ou décès d'un proche

1 catégorie A

catégorie B

2

4 catégorie C

25 départs en formation

5 jours moyens de formation par agent

100 € coût moyen



1 358,30 HEURES SUPPLÉMENTAIRES GÉNÉRÉES EN 2021



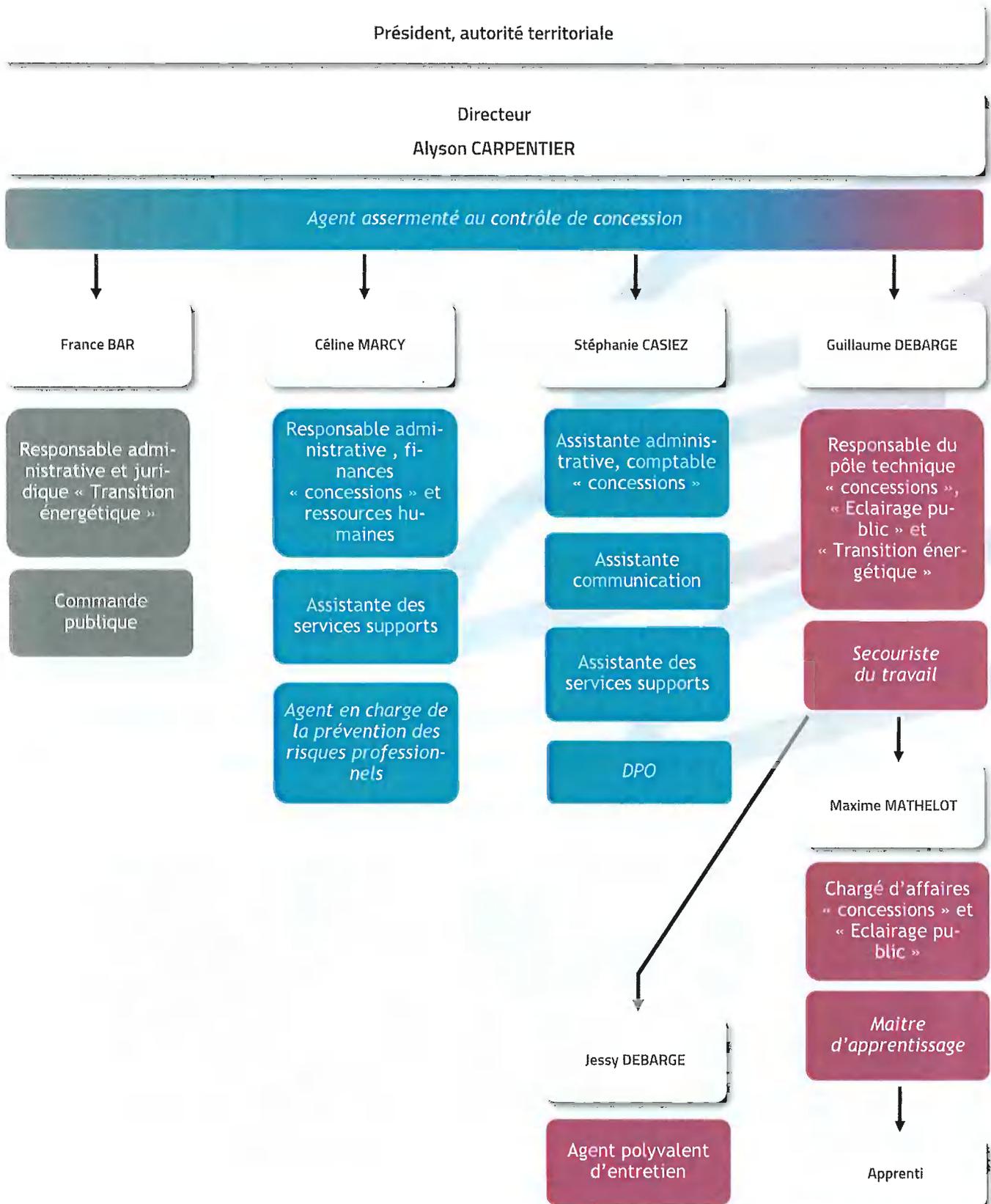
- 523 heures 30 supplémentaires récupérées
- 1 048,66 € dédiés aux heures supplémentaires
- 2150 heures supplémentaires en solde

E Direction - Concerne 1 agent : 31 % des HS - Tension/ETP : forte
N Service administratif - Concerne 3 agents : 24 % des HS - Tension/ETP : moyenne
S Service technique à temps complet - Concerne 2 agents : 45 % des HS - Tension/ETP : forte
D
E
T
A
I
L

Catégorie A - Concerne 1 agent - 31 % des HS - Tension/ETP : forte.
 Catégorie B - Concerne 2 agents - 32 % des HS - Tension/ETP : forte
 Catégorie C à temps complet - Concerne 3 agents - 37 % des HS - Tension/ETP : Moyenne

LES MOYENS HUMAINS

Organigramme



LES MOYENS HUMAINS

Afin d'assurer au mieux la protection de son personnel, en prévenant les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé de chacun, le SIDEDEC dispose :

- * D'un document unique ;
- * D'un registre de santé et de sécurité au travail ;
- * D'un registre des dangers graves et imminents ;
- * D'un guide du télétravail incluant la problématique de l'ergonomie du poste de travail et des troubles musculosquelettiques ;
- * D'un plan canicule ;
- * D'une démarche de prévention des risques musculosquelettiques ;
- * De personnel qualifié : un assistant de prévention, un secouriste du travail ;
- * D'un suivi des vérifications périodiques obligatoires (électriques, extincteurs,...) ;
- * D'un suivi des visites médicales obligatoires (recrutement, périodiques, ...) ;
- * D'achats de fournitures et équipements pour le respect des mesures barrières COVID (bornes de gel, panneaux d'affichages, ...).



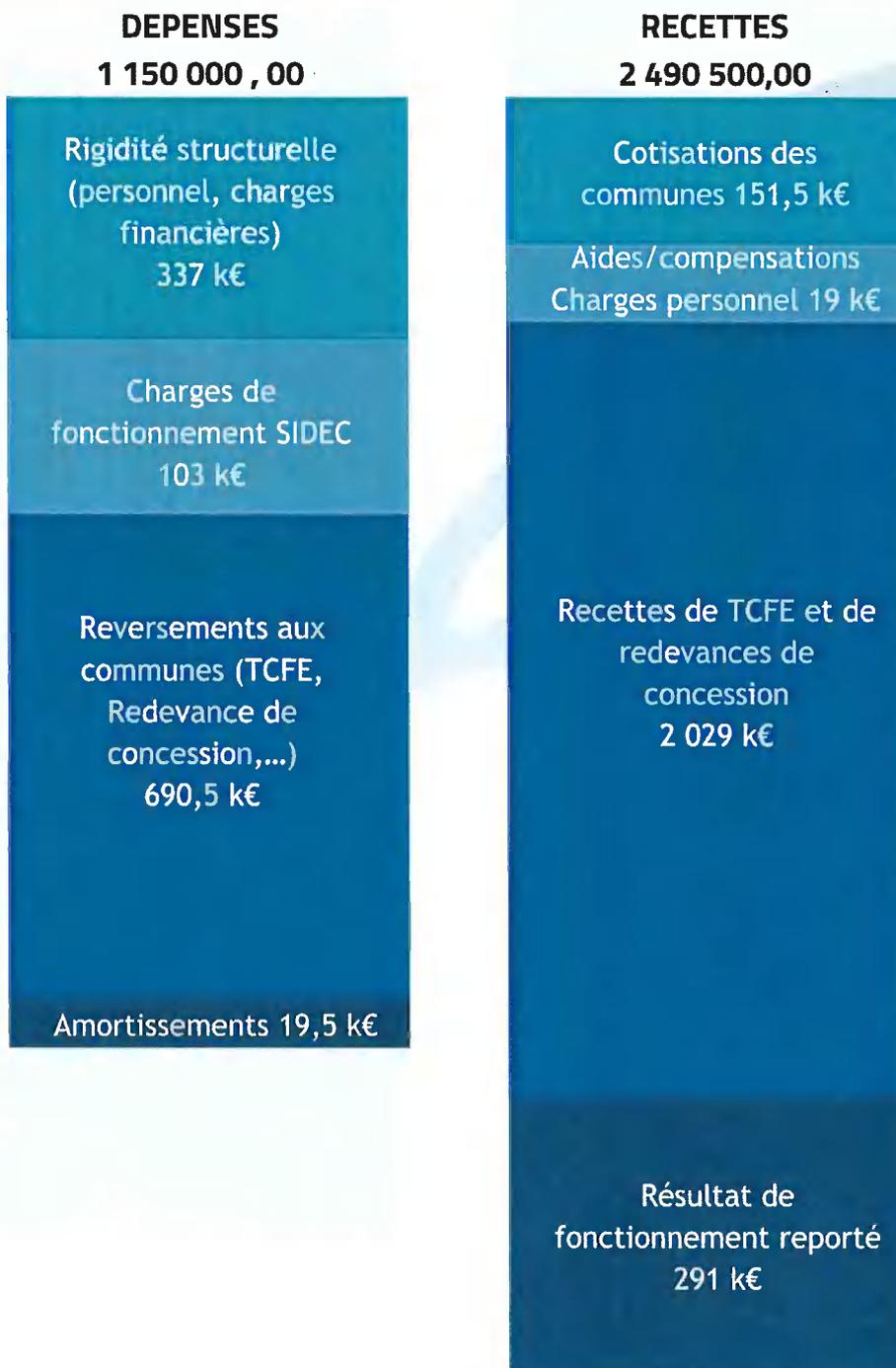
LE SIDEDEC S'ENGAGE AUPRÈS DES JEUNES DIPLÔMÉS PAR LE BIAIS DE L'APPRENTISSAGE



Vue simplifiée du CA 2021 impactée par la pandémie de Covid-19

Cette présentation présente volontairement des montants arrondis et globalisés par souci de simplification,
Retrouvez la présentation des Finances sur <http://www.sidec-cambresis.fr/documents.php>

SECTION DE FONCTIONNEMENT :



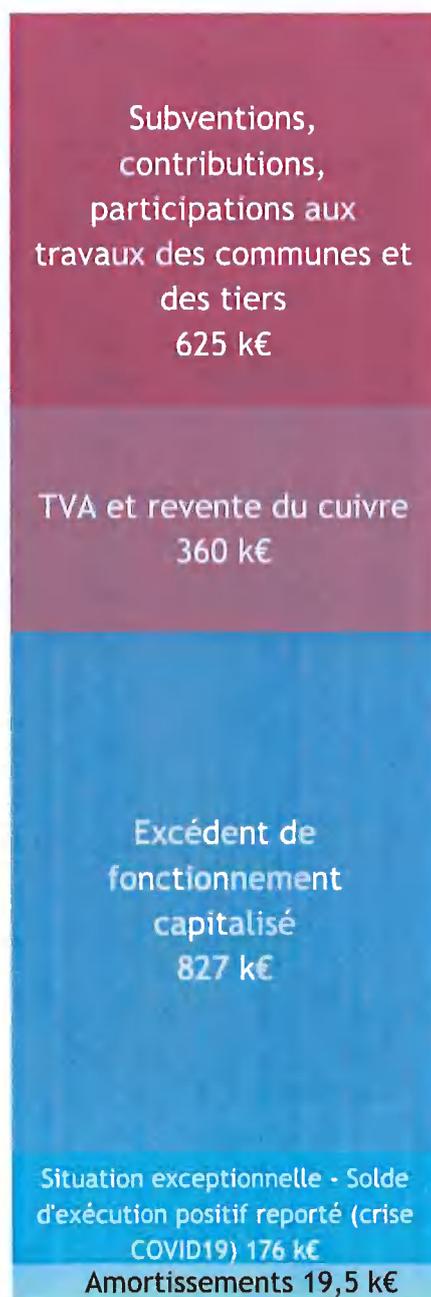
FINANCES

SECTION D'INVESTISSEMENT :

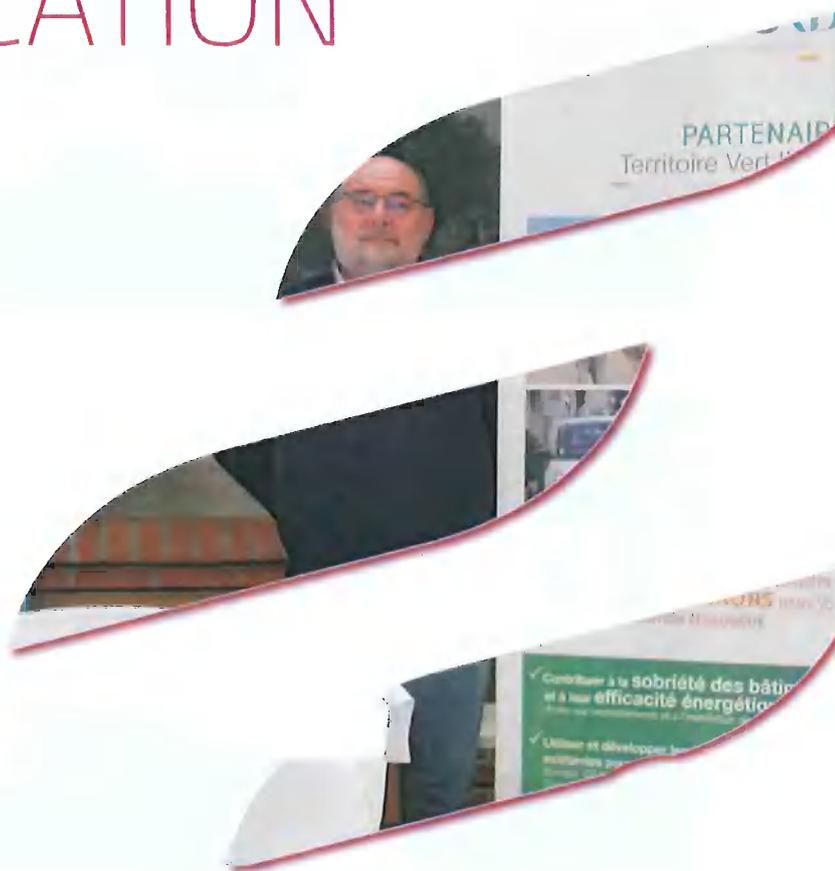
DEPENSES
2 199 000 €



RECETTES
2 007 500 E



COMMUNICATION



EN CHIFFRES ET EN IMAGES

PUBLICATIONS PAPIERS ET NUMERIQUES :



LDG A DESTINATION DES AGENTS



PLAQUETTE AIDE SIDEC/GRDF CONVENTION VERT L'AVENIR



DEFAILLANCE D'UN PARTICULIER
ELAGAGE A PROXIMITE DU RESEAU DE
DISTRIBUTION D'ELECTRICITE



GUIDE DE L'ELAGAGE



PLAQUETTE PRESENTATION SIDEC



CONDITIONS ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES, ET FINANCIERES (CATF)
COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE
CHARGE POUR VEHICULES
ELECTRIQUES OU HYBRIDES
RECHARGEABLES ET RAVITAILLEMENT
DES VEHICULES A HYDROGENES

REGIONS	VERSIONS	DATES
Normandie	1.0	2019
Centre-Val de Loire	1.0	2019
Île-de-France	1.0	2019
Pays de la Loire	1.0	2019
Bretagne	1.0	2019
Occitanie	1.0	2019
Nouvelle-Aquitaine	1.0	2019
Auvergne-Rhône-Alpes	1.0	2019
Grand Est	1.0	2019
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1.0	2019
Corse	1.0	2019

CATF IRVE



LEXIQUE

A L'ATTENTION DES COMMUNES

INFRASTRUCTURES
DE RECHARGE
POUR VÉHICULES
ÉLECTRIQUES

PLAQUETTE IRVE
POUR COMMUNES

A L'ATTENTION DES USAGERS ET
ENTREPRISES

BORNES DE
RECHARGE POUR
VÉHICULES
ÉLECTRIQUES

PLAQUETTE IRVE
POUR USAGERS
ET ENTREPRISES



PLAQUETTE IRVE
POUR COMMUNES

EN CHIFFRES ET EN IMAGES

NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION :

Suite à l'adoption de la marque « Territoire énergie » en 2020, de nouveaux supports de communication ont été acquis en 2021, notamment des nappes et un support pour la documentation utilisés dans le cadre des assemblées délibérantes et des rassemblements.



SITES ET RESEAUX SOCIAUX :

Mise en ligne sur le site internet du SIDEDEC :

- Du rapport d'orientation budgétaire 2021 ;
- Du compte administratif 2020 ;
- Du budget primitif 2021 ;
- De modèles de délibération et actualités.

Restez informés en retrouvant toute l'information du SIDEDEC sur le site internet et les réseaux sociaux.



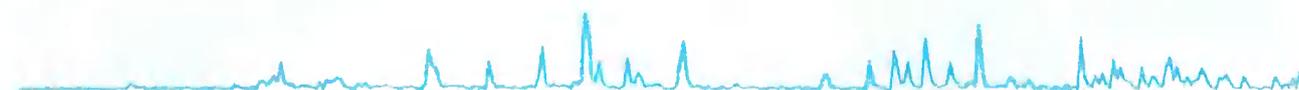
@sidec59

WWW.SIDEC-CAMBRESIS.FR

Un compte twitter a été ouvert en juin 2021. Il a obtenu 69 abonnés sur l'année 2021. La page Facebook a cumulé, quant à elle, 229 « J'aime ».

Couverture de la Page Facebook ⓘ

10 759 ↑ 9,4K

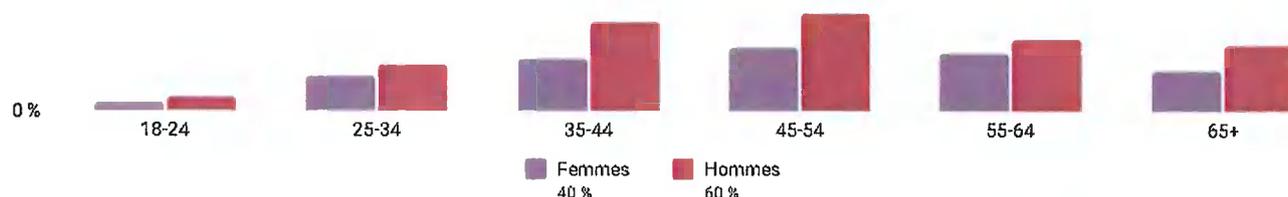


Audience ⓘ

Mentions J'aime de la Page Facebook ⓘ

229

Âge et genre ⓘ



Bientôt une borne de recharge de voiture électrique

BUSIGNY. D'ici fin 2022, voire début 2023, Busigny comptera une borne comme Clary et Maretz. Le 20 mai 2021, le conseil municipal a voté pour le transfert de la compétence IRVE (Infrastructure de recharge de véhicules électriques) au syndicat mixte de l'énergie du Cambrésis, le SIDEDEC. Cette structure propose donc à la commune d'adhérer à un schéma directeur d'implantation d'une borne. En effet, le nombre de véhicules électriques ne fait qu'augmenter et près de 300 bornes sont déjà installées. Cette borne serait un service offert aux habitants, ce qui permettrait également de promouvoir les véhicules électriques et d'entrer dans la transition écologique. Didier Maréchal, maire, parle d'un « maillage pertinent » du territoire.

UN COÛT DE 0,20 € PAR HABITANT ET PAR AN

Si la commune adhère au schéma directeur présenté par le SIDEDEC, elle aura le droit à des subventions concernant l'installation de la borne. Cela réduirait l'investissement de la commune. Le transfert coûterait 0,20 € par habitant et par an, ce qui correspondrait à une somme totale de 500 € par an. L'installation coûterait 9 000 € et l'entretien, la maintenance, le dépannage, la surveillance et l'exploitation s'estimeraient à 900 € par an. La borne permettrait un dégageant d'exploitation qui, s'il est excédentaire, se soustraira à l'abonnement annuel. « Ce sera un atout pour la ville », estime Didier Maréchal.

FLORINE GOMBART (CLP)

Voix du nord du 9 octobre 2021

TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX boulevard Jean Jaurès



Le SIDEDEC (Syndicat Intercommunal de l'Énergie du Cambrésis) exerce pour le compte de la ville de Coudry la compétence électricité.

Aussi, la commune lui a demandé de réaliser les travaux d'électrification Boulevard Jean Jaurès entre la rue Chanzy et la rue Henri Barbusse pour l'effacement du réseau aérien basse tension ainsi qu'un projet de branchements.

D'un montant total de 47 706,79 €, ces travaux sont financés à hauteur de 40 % par Enedis, 45 % par la ville de Coudry et les 15 % restants par le SIDEDEC

Transition énergétique : SIDEDEC et GRDF, même combat

Dans le cadre de l'accompagnement des actions en faveur de l'attainabilité des objectifs de la transition énergétique, le SIDEDEC et GRDF ont choisi de s'associer pour promouvoir conjointement les solutions innovantes et durablement performantes du gaz naturel.



À l'issue de la manifestation organisée à Arras, le député de Denis Sureau (LREM) président du site les élus du Cambrésis ont pu obtenir toutes les réponses à leurs interrogations.

Afin d'officialiser ce partenariat, une convention « Territoire Vert l'Avenir » a été signée le 23 juin entre Philippe Loyez, président du SIDEDEC Cambrésis et Didier Cousin, directeur territorial GRDF Hauts-de-France. Dans le souci commun de concourir à un aménagement énergétique durable du Cambrésis, par cette convention de partenariat, le SIDEDEC et GRDF se donnent ainsi pour objectifs : de faciliter l'accès au gaz naturel et le raccordement au réseau des installations utilisant une autre énergie, et qui souhaiteraient passer au gaz naturel, de développer conjointement la promotion de solutions thermiques innovantes associant le gaz naturel et les énergies renouvelables (ENR), de mettre en œuvre les moyens d'aide à la maîtrise de la dépense d'énergie (MDE) par la mise en place de compteurs communicants (données quotidiennes permettant une meilleure maîtrise de l'énergie et une facturation basée sur un index réel), d'accompagner le développement des solutions de mobilité durable au gaz ainsi que les projets d'injection de gaz vert, pour un réseau toujours plus vert, en faveur de la transition énergétique. Ce nouveau partenariat entre le SIDEDEC et GRDF contribue

à renforcer les actions déjà menées en faveur de la transition énergétique dans le Cambrésis. Cette nouvelle étape contribuera ainsi à mieux faire connaître les atouts du gaz naturel dans le mix énergétique territorial, notamment dans sa version « verte » et renouvelable : la biométhane. Le biométhane est une énergie renouvelable directement issue des déchets présents sur un territoire. Produit à partir de la fermentation de déchets agricoles, ménagers, industriels ou encore des boues de station d'épuration, la biométhane présente les mêmes qualités que le gaz naturel. À l'horizon 2050, la France a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone, avec l'utilisation de 100% de gaz renouvelable, une énergie locale, source de développement économique. En passant progressivement au vert, le gaz est et restera une énergie d'avenir. Cette convention a été signée à la suite d'une journée de visite pour les élus du Cambrésis d'une unité de production de gaz vert et d'une station-carburant bioGNV pour une mobilité durable, à Saint-Quentin. Ce déplacement s'inscrit dans le cadre des actions mises en place pour le Plan Climat (PCAET) en faveur de la Transition Énergétique.



Le partenariat entre le SIDEDEC et GRDF pour la promotion de la transition énergétique.

Saint-Souplet: le Syndicat mixte de l'énergie renouvelle son contrat avec EDF et Enedis

Le syndicat mixte de l'énergie du Cambrésis (Sidedc) renouvelle son contrat de concession avec EDF et Enedis pour 30 ans. La signature s'est déroulée ce jeudi 15 septembre au foyer rural de Saint-Souplet.



Gerald Cotinaut, directeur territoires et solutions énergétiques d'EDF, Philippe Loyez, Président du SIEDC et Thierry Pages, directeur territorial d'Enedis ont signé le renouvellement du contrat de concession. - La Voix du Nord

« C'est une vraie marque de confiance envers Enedis », se réjouit Thierry Pages, directeur régional d'Enedis aux côtés de Philippe Loyez, président du syndicat mixte de l'énergie du Cambrésis (Sidedc59) et Gerald Cotinaut, directeur territoires et solutions énergétiques d'EDF. Juste après l'assemblée de l'association des maires ruraux du Nord qui s'est tenu au foyer rural de Saint-Souplet jeudi 15 septembre. Thierry Pages, Philippe Loyez et Gerald Cotinaut ont signé le renouvellement du contrat de concession. La durée ? 30 ans !

La transition écologique au centre du contrat

Maître un contrat de concession, c'est quoi ? « C'est le cadre qui détermine l'intervention d'Enedis et d'EDF pour la distribution d'électricité et pour la fourniture d'énergie au tarif réglementé », explique Alysse Carpentier, la directrice du Sidedc 59. « C'est un patrimoine de vente soufflé Gerald Cotinaut. Le Sidedc nous donne la gestion des contrats de fourniture d'électricité pour ces clients. » La relation-client est assurée par 400 conseillers mobilisés.

Ce nouveau contrat est axé sur la transition écologique et répond à la demande du Sidedc. Le réseau de distribution publique d'électricité est au cœur de la décarbonation. « 95 % des énergies renouvelables y sont issues », commente Thierry Pages.

Trois millions d'euros investis

Ce renouvellement est l'opportunité pour Enedis de continuer son investissement dans la modernisation et la fiabilisation du réseau public. Le coût ? Trois millions d'euros entre 2022 et 2025. « Des kilomètres de fils nus sont présents dans le milieu rural, illustre Philippe Loyez. Ils seront progressivement enterrés ». L'automatisation du réseau voire le maintien du niveau de qualité d'alimentation électrique des zones rurales font partie des priorités de ces quatre ans.



Gerald Cotinaut, directeur territoires et solutions énergétiques d'EDF, Philippe Loyez, Président du SIEDC et Thierry Pages, directeur territorial d'Enedis ont signé le renouvellement du contrat de concession. - La Voix du Nord

Des bornes pour véhicules électriques

Sur le Cambrésis, un schéma directeur d'infrastructure de recharge de véhicules électriques est en cours de construction pour répondre aux besoins de la mobilité électrique.

Le Sidedc agit quotidiennement dans le territoire. Le syndicat doit être présent lors de grands dossiers comme le [E-Valley](#) pour permettre de raccorder les projets des développeurs.

PRINCIPALES DECISIONS & LEXIQUE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

BUREAU DU 08.02.2021

Néant

COMITÉ DU 16.02.2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Débat d'orientation budgétaire 2021

Fixation d'une nouvelle base de reversement TCFE pour les communes de moins de 2000 habitants

Fixation durée d'amortissement M14

Mise à jour des autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (AP)

Adhésion au contrat groupé d'assistance statutaire du CDG 59

BUREAU DU 18.03.2021

Convention cadre de partenariat entre GRDF et le SIEDEC

Transformation d'un poste ouvert par le Comité syndical

COMITÉ DU 28.04.2021

Organisation des séances de l'assemblée délibérante à distance par téléconférence

Compte de gestion 2020

Compte administratif—Exercice 2020

Affectation des résultats—Exercice 2020

Budget primitif 2021

Perception de la TCFE pour les communes de plus de 2000 habitants

Critères de programmation des travaux « Article 8 » et « ECV »

Compétence IRVE : mode de gestion du service

Compétence IRVE : Conditions administratives, techniques, financières (CATF)

Compétence IRVE : Cotisations et contributions des collectivités

Contribution à l'investissement des collectivités membres—Participation et fonds de concours

Projets territoriaux structurants—Programmation 2021-2022

Entente des syndicats d'énergie des

Hauts-de-France—Règlement intérieur

Programmation des travaux

BUREAU DU 09.06.2021

Transformation d'un poste—
Suppression d'un poste

Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité — Art.3.1

Contrat d'apprentissage—BUT GEII—
Service technique/Bureau d'études

Convention constitutive d'une entente entre les syndicats d'énergie SIECF Territoire d'énergie Flandre et Territoire énergie SIEDEC CAMBRESIS

Compétence IRVE : commande publique

Exercice du télétravail

COMITÉ DU 14.06.2021

Délégations du Comité syndical au Bureau syndical et au Président—
Abrogation délibération 2020_C08—
Modifications délégations

Etat des travaux de la Commission consultative paritaire transition énergétique

Entente des syndicats d'énergie Hauts-de-France—
Désignation des membres représentant le SIEDEC

Mode de recouvrement des charges syndicales—Direct

BUREAU DU 23.08.2021

Convention de partenariat bipartite avec la Région Hauts-de-France pour l'accès au service Pass-Pass électrique

COMITE DU 31.08.2021

Aides aux communes de plus de 2000 habitants pour lesquelles le SIEDEC perçoit la TCFE

Modification statutaire

Approbation du transfert de la compétence optionnelle 2.4 des statuts—
Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables et ravitaillement des véhicules à hydrogène

Compétence optionnelle 2.4 statuts—
Conditions administratives, tech-

niques, financières (CATF) - Version 2

Compétence optionnelle 2.4—
Délibération de cadrage du projet de schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SD IRVE)

Renouvellement du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire du SIEDEC

Délégations du Comité syndical au Bureau syndical et au Président—
Abrogation délibération 2021_C22—
Modifications délégations

BUREAU DU 09.09.2021

Convention de partenariat relative aux modalités de collaboration entre Enedis et le SIEDEC pour l'élaboration du SD IRVE

Accord n°1 en application de l'annexe 1 au cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'Énergie électrique—
Contribution du concessionnaire au financement des travaux de dissimulation à vocation environnementale

Taux de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre appliqués aux travaux sous MOA SIEDEC

Convention de mise à disposition et d'utilisation d'une plateforme d'échange dématérialisée « E-plans » entre Enedis et le SIEDEC

Application du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (IFSE et CIA) au cadre des techniciens territoriaux

Modalités d'usage et de remisage des véhicules de services

Dotation budgétaire autorisant la prise en charge directe des dépenses de représentation exposées par l'agent en charge de la Direction (DBRD)

Attribution de prestations sociales et cohésion d'équipe

BUREAU DU 25.11.2021

Règlement intérieur du SIEDEC

Règlement de formation

Journée solidarité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

BUREAU DU 25.11.2021

Instauration du régime des astreintes

Charte du temps de travail

Plafond de prise en charge du Compte personnel de Formation (CPF)

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Délibération modificative budgétaire n°1



Comité du 16.02.2021—CAUDRY

BUREAU DU 07.12.2021

Lancement d'une consultation pour l'accompagnement au contrôle de concession sur le réseau de distribution publique d'électricité, de fourniture au tarif réglementé de vente, et de distribution publique de gaz naturel

Accord entre le SIDEC et Enedis pour l'aménagement du contrôle de concession

Prestations sociales : attribution exceptionnelle d'un chèque cadeau

COMITE DU 14.12.2021

Perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : mise à jour de la liste des communes

Compétence optionnelle 2.4 : transfert de compétences

Travaux d'esthétique sur le réseau de distribution publique d'électricité dans le cadre de la contribution A8 du cahier des charges de concession Enedis : critères de programmation

Travaux sous maîtrise d'ouvrage du SIDEC : Règlement d'une participation aux frais d'étude dans le cas de l'annulation d'une opération par la commune

Convention cadre pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL): composition de la commission

Rapport d'activités 2020 du SIDEC



Comité du 14.06.2021—NEUVILLE-SAINT-RÉMY



Comité du 14.12.2021—VILLERS-OUTRÉAUX

LEXIQUE

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie

AODE : Autorité organisatrice de la distribution d'énergie

ATRD : Accès des tiers au réseau de distribution de gaz

CAO : Commission d'Appel d'Offres

CAS-FACE : Compte d'affectation spéciale Fonds d'amortissement des charges d'électrification

CEE : Certificats d'économies d'énergie

CGCT : Code général des collectivités territoriales

CRAC : Compte-rendu d'activité du concessionnaire

DSP : Délégation de service public

ENEDIS : Gestionnaire du réseau de distribution public d'électricité (ex. ERDF)

EP : Éclairage public

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

FCTVA : Fonds de compensation de la TVA

FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

GRDF : Gaz Réseau Distribution France

LOI NOME : Loi du 7 décembre 2010 portant sur la « Nouvelle organisation du marché de l'électricité »

MAÎTRE D'OEUVRE : Personne physique ou morale chargée de la conception et du suivi de la réalisation d'un ouvrage pour le compte d'un maître d'ouvrage

MAÎTRE D'OUVRAGE : Personne physique ou morale pour laquelle un projet est mis en œuvre ou réalisé. Il en est le commanditaire. Il définit un cahier des charges et par conséquent les besoins, le budget et le calendrier prévisionnel des travaux

MDE : Maîtrise de la demande d'énergie

PCAET : Plan climat air énergie territorial

PCT : Part couverte par le TURPE

REDEVANCE R2 : Redevance contractuelle

dite « d'investissement » fixée par le cahier des charges de concession versée par ENEDIS au SIDEDEC en fonction des travaux réalisés sur le réseau

RÉSEAU HTA : Réseau haute tension A ou moyenne tension. En courant alternatif : $1\text{kV} < U_n \leq 50\text{kV}$

RÉSEAU BT : Réseau basse tension. En courant alternatif : $50\text{V} < U_n < 1\,000\text{V}$

SIG : Système d'information géographique

TCFE : Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

TURPE : Tarif d'utilisation du réseau public d'électricité

Directeur de la publication : Alyson CARPENTIER

Rédaction : Les services du SIDEDEC : Stéphanie CASIEZ, Céline MARCY, Guillaume DEBARGE

Conception graphique : Stéphanie CASIEZ

Charte graphique : FNCCR-Territoire d'Énergie-SIDEDEC

Sources : FNCCR

Crédits photos : SIDEDEC, CANVA



**territoire
d'énergie**

SIDEK - CMBRESIS

Syndicat mixte De l'Energie du Cambrésis

161, rue de Lille - BP 43

59554 NEUVILLE SAINT REMY

03 27 74 78 00 - @sidek59  



www.sidek-cambresis.fr